

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1991)  
  
**Rubrik:** Afrique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFRIQUE

*En 1991, le continent africain a connu de profonds bouleversements sur le plan politique qui ont affecté, une fois de plus, la stabilité sociale et les conditions d'existence des populations civiles, plus vulnérables que jamais aux fléaux de la guerre, de la famine et de la maladie.*

*L'accord de paix intervenu en Angola a mis un terme à près de 15 ans de guerre et de souffrances pour les habitants, sans que les conséquences de ces années soient pour autant effacées d'un trait de plume. En Ethiopie, le renversement du gouvernement du président Mengistu a également entraîné l'arrêt des conflits internes au Tigré et en Erythrée, mais n'a pas résolu tous les problèmes du pays, ravagé de longue date par la guerre, la sécheresse et la famine.*

*En revanche, les efforts de médiation, entrepris au Soudan et au Mozambique n'ont pas abouti comme on l'espérait et, au Libéria, la situation d'insécurité s'est prolongée. D'autres pays ont connu l'an dernier une escalade effrayante de la violence: guerre civile d'une férocité inouïe en Somalie, violents affrontements en Afrique du Sud, au Mali, au Nigéria, au Zaïre et au Togo, pour ne citer que les exemples les plus frappants.*

*Dans ce contexte extrêmement volatile, le CICR a intensifié ses efforts pour, d'une part, protéger les victimes civiles et militaires de ces situations et, d'autre part, leur apporter une assistance matérielle d'urgence, ou, dans les pays récemment pacifiés, assurer leur survie pendant la période de transition. 1991 a aussi été une année d'ouverture pour le CICR en Afrique: son mandat et son rôle d'intermédiaire neutre ont été mieux compris par*

*les parties en présence — qu'il s'agisse de forces gouvernementales ou de mouvements d'opposition armée. De ce fait, les délégués ont eu un plus large accès aux détenus incarcérés pour des raisons politiques ou de sécurité et, dans d'autres cas, ils ont obtenu des adversaires en présence la sauvegarde des personnes en leurs mains — blessés, civils pris au piège des combats, prisonniers. Cette évolution, positive en soi, ne doit cependant pas occulter les difficultés de la mission de l'institution. Difficultés d'ordre logistique, financier, mais aussi liées à la sécurité de la mission humanitaire: en effet, le CICR travaille de plus en plus fréquemment dans des situations dites «grises», face à des combattants ignorant souvent les principes humanitaires les plus élémentaires. Là également, l'effort du CICR a été intensifié, visant en priorité les responsables militaires et les forces de police, pour que le rôle, l'action et l'emblème de l'institution soient mieux connus et respectés sur le terrain.*

*Alors que les préoccupations de la communauté internationale sont tournées vers d'autres régions du globe, le continent africain est resté prioritaire pour le CICR: si les situations d'urgence se sont multipliées en 1991, l'institution n'en a pas pour autant négligé sa vision à moyen et long terme. C'est pourquoi une attention particulière a été portée (essentiellement par le biais de programmes de diffusion et de formation, soutenus par les délégations régionales) sur le développement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales, appelées de plus en plus à être présentes auprès de leurs populations nationales.*

*10 délégations:*  
Afrique du Sud  
Angola  
Ethiopie  
Libéria  
Mozambique  
Namibie  
Ouganda  
Rwanda/Burundi  
Somalie  
Soudan

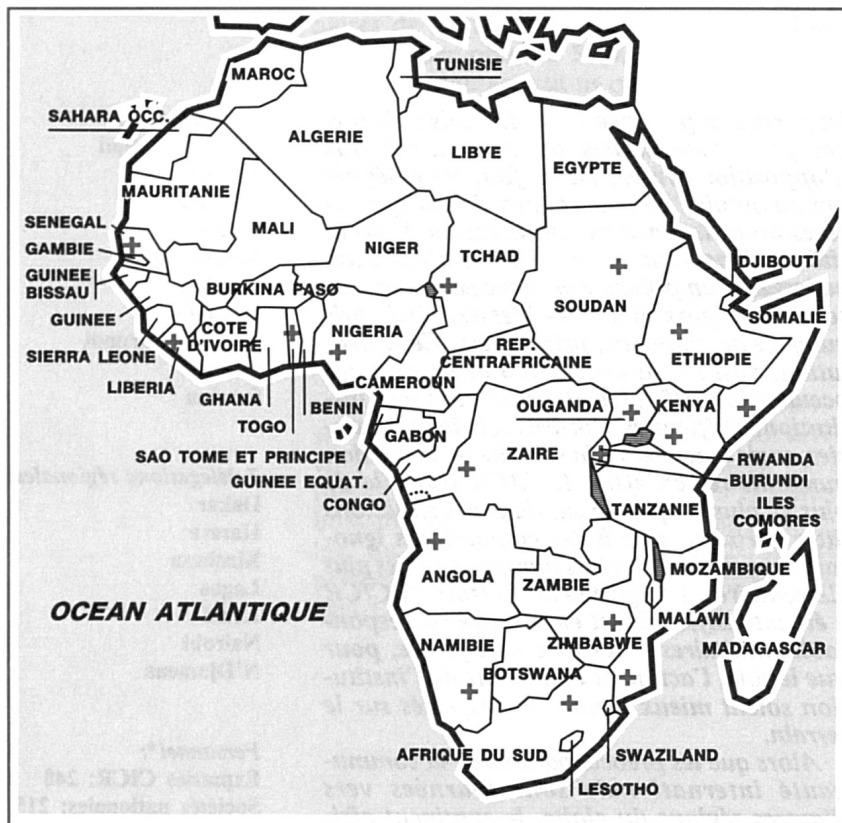
*7 délégations régionales:*  
Dakar  
Harare  
Kinshasa  
Lagos  
Lomé  
Nairobi  
N'Djamena

*Personnel\*:*  
Expatriés CICR: 248  
Sociétés nationales: 215  
Employés locaux: 1 893

*Dépenses totales:*  
267 128 500 Fr.s.

\* effectifs calculés sur une moyenne annuelle

\*  
\* \*



## *Afrique australe*

### **AFRIQUE DU SUD**

L'Afrique du Sud a connu d'importants bouleversements en 1991 — dont l'abolition officielle de l'apartheid. Toutefois, la violence et l'insécurité ont persisté dans les «townships», en particulier dans les régions du Reef et du Natal, où le nombre des victimes est resté très élevé.

La tâche essentielle du CICR, dans ce contexte, a consisté à apporter protection et assistance aux victimes des troubles, ainsi qu'à diverses catégories de prisonniers.

Une évolution positive est intervenue en 1991 en ce qui concerne les visites de lieux de détention. Faute d'avoir accès à tous les détenus relevant de son mandat, le CICR avait

suspendu son programme de visites de prisons en 1986. En avril 1991, l'institution a été invitée à entreprendre une série de visites spéciales aux détenus condamnés, qu'il s'agisse des prisonniers de sécurité ou des personnes détenues pour des violations de l'ordre public. Cette série de visites a coïncidé avec la signature par le gouvernement sud-africain et l'ANC<sup>1</sup> de l'accord dit «*Pretoria Minute Agreement*», prévoyant la libération de tous les prisonniers politiques au 30 avril 1991. Le CICR n'a pas été directement impliqué dans le processus de libération (même si ses visites ont facilité ce processus), mais il a fourni aux prisonniers une assistance économique, afin de les aider dans la phase initiale de réinsertion.

Le CICR a poursuivi les négociations avec ses interlocuteurs gouvernementaux pour obtenir l'autorisation de reprendre, sur une base formelle, les visites aux personnes arrêtées pour raisons de sécurité ou pour des actes liés aux troubles, et avec l'ANC, afin de pouvoir visiter les personnes détenues par ce mouvement.

Enfin, dans l'idée de décentraliser ses activités, le CICR a ouvert, en janvier, un bureau à Port Elizabeth, dans le sud-est du pays, d'où il couvre les régions d'Eastern Cape, du Border, du Ciskei et du Transkei.

\*  
\* \*

### **Activités en faveur des personnes détenues**

Après y avoir été invité le 9 avril par le ministre sud-africain de la Justice et des Services pénitentiaires, Kobbie Coetsee, le CICR a entrepris, dès le 15 avril, une série de visites spéciales de lieux de détention. Dix délégués supplémentaires, dont trois médecins, ont été requis pour compléter l'équipe de huit délégués déjà sur place. La série de visites, achevée le 26 avril, a permis au CICR de voir 1 143 prisonniers dans 37 lieux de détention.

En septembre, le CICR a obtenu l'accès sans restriction à tous les détenus dans les «homelands» du Bophuthatswana et du Kwa-zulu. Les délégués se rendirent dans respecti-

<sup>1</sup> African National Congress.

vement 14 et 12 postes de police, où se trouvaient des détenus. En outre, le CICR a visité 19 prisonniers à la prison de Middle-drift, dans le «homeland» du Ciskei. Il s'agissait également de la première visite depuis 1986.

En 1991, au total, le CICR a effectué 106 visites dans 101 lieux de détention sud-africains, où il a vu 1 327 détenus condamnés en vertu de l'«*Internal Security Act*» ou pour des actes liés aux troubles.

En revanche, à fin 1991, le CICR n'avait pas visité les camps de l'ANC (notamment en Ouganda, Tanzanie et Zambie), malgré un accord de principe.

#### *Activités liées au «Pretoria Minute Agreement»*

Suite à la signature de l'accord «*Pretoria Minute Agreement*» par le gouvernement sud-africain et l'ANC, pour la libération des prisonniers politiques, prévue le 30 avril, le CICR a été sollicité par le commissaire des prisons pour que ses délégués informent les détenus, dans toutes les prisons du pays, des mesures d'amnistie les concernant. Considérant que cette tâche était du ressort de l'administration pénitentiaire, le CICR accepta néanmoins d'intervenir, en tant qu'organisme neutre et impartial, pour s'assurer que les droits des prisonniers étaient respectés (notamment, celui de demander une amnistie). A cet effet, les équipes du CICR se rendirent, du 6 au 25 mai, dans les 202 prisons sud-africaines, où ils constatèrent que l'ensemble des détenus avaient été correctement informés des mesures les concernant.

Les libérations, prévues pour le 30 avril, intervinrent avec retard, entraînant des grèves de la faim dans certains lieux de détention. En mai, un délégué et un médecin du CICR effectuèrent, à la demande du commissaire des prisons, des visites spéciales à trois groupes de détenus grévistes, dans les prisons de Pretoria, Johannesburg et Pietermaritzburg, afin de vérifier leur état de santé et leur traitement.

Comme dit plus haut, le CICR n'a pas participé directement au processus de libération. Cependant, il a fourni aux prisonniers libérés une aide unique à la réinsertion (sous forme

de bons d'achat). En outre, les familles de prisonniers ont bénéficié d'une aide en nourriture et en billets de transport pour les visites familiales dans les prisons, pour un montant global de 653 000 francs suisses.

#### **Agence de Recherches**

L'Agence de Recherches du CICR a essentiellement travaillé au rétablissement des liens familiaux entre les réfugiés mozambicains et leurs familles restées au Mozambique, avec plus de 1 200 messages échangés en 1991. Par ailleurs, 56 personnes ont fait l'objet d'une demande de recherches et 15 ont pu être retrouvées.

Enfin, le 17 août, le CICR a réceptionné et hébergé à Johannesburg 20 anciens détenus de l'ANC qui avaient été rapatriés d'Ouganda (l'opération de retour, portant sur une trentaine de personnes, étant organisée par le HCR<sup>2</sup>).

#### **Assistance aux populations civiles et aux réfugiés**

L'assistance aux victimes de la violence (personnes déplacées, familles dont le soutien a été tué ou emprisonné, personnes ayant perdu leur logis, etc.) s'est poursuivie l'an dernier. Cette aide, touchant essentiellement les régions du Natal et du Reef, est menée conjointement avec la Croix-Rouge sud-africaine, le CICR n'intervenant seul que dans les régions où la Société nationale n'est pas opérationnelle. Ces programmes ont bénéficié à environ 50 000 personnes et ont consisté en colis de vivres, couvertures et autres secours de première nécessité.

Le CICR a également continué à venir en aide aux réfugiés mozambicains (environ 1 500 par mois) fuyant le conflit dans leur pays et entrant en Afrique du Sud, par les «homelands» du Gazankulu et du Kangwane. Ils reçoivent des secours matériels (couvertures, savon et batteries de cuisine) durant les trois premiers mois suivant leur arrivée.

Au total, l'assistance alimentaire et matérielle du CICR, remise aux victimes sud-

<sup>2</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

africaines de la violence et aux réfugiés mozambicains, a atteint 557 tonnes pour un montant de 1 260 000 francs suisses.

### Coopération avec la Société nationale

Outre les efforts de la commission conjointe CICR/Fédération, concernant la restructuration de la Croix-Rouge sud-africaine (*Voir aussi sous le chapitre coopération au sein du Mouvement*), le CICR a continué de soutenir la Société nationale dans le développement de sa capacité opérationnelle. A cet effet, deux nouveaux départements ont été créés au siège central de la Société: le premier est chargé des opérations et programmes spéciaux, et le second de la communication et de la diffusion des principes et du droit. En outre, le CICR a apporté son appui aux branches régionales dans leurs programmes de premiers secours, de diffusion et d'assistance, et a facilité l'implantation de bureaux dans les «townships» et les zones de troubles.

## ANGOLA

Au terme de seize années de conflit meurtrier, le gouvernement angolais et l'UNITA<sup>3</sup> ont conclu un accord de paix en mai 1991. Pour la population civile, cependant, les blessures causées par la guerre ne se sont pas effacées d'un coup, même si, dès la consolidation du cessez-le-feu, les routes ont été progressivement rouvertes, permettant à nombre de personnes déplacées de regagner leurs lieux d'origine, principalement sur le Planalto. Pour le CICR, présent sans interruption dans le pays depuis 1979, les événements de 1991 ont été également déterminants. En tant qu'intermédiaire neutre, l'institution a été appelée, selon les accords de Bicesse, à superviser la libération des prisonniers en mains des parties au conflit, alors qu'une vaste opération d'assistance était lancée dans la seconde moitié de l'année pour permettre, d'une part, aux populations de passer sans encombre la période de transition jusqu'aux prochaines

<sup>3</sup> Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

récoltes et, d'autre part, à d'autres organismes humanitaires de s'installer dans le pays.

A la fin de l'année, le CICR avait déjà réduit son infrastructure et ses effectifs sur place: les bureaux de Likwa et Kakuchi (sud-est angolais), ainsi que la sous-délégation de Kuito étaient fermés, tandis qu'une partie des stocks de marchandises et des moyens logistiques étaient remis aux agences onusiennes, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales nouvellement implantées sur le Planalto.

Par ailleurs, l'accord de siège instaurant officiellement la délégation du CICR en Angola a été signé le 24 juin.

\*  
\* \*

### Activités en faveur des personnes détenues

Le CICR avait, au cours des 13 ans de présence ininterrompue en Angola, fait des démarches répétées pour avoir accès aux diverses catégories de prisonniers, tant en mains du gouvernement de Luanda que de l'UNITA. Si quelques visites ont été faites à des soldats gouvernementaux capturés par l'UNITA dans le sud-est angolais, le CICR n'a jamais eu accès aux combattants de l'UNITA en mains gouvernementales.

En juin, le vice-président du CICR, Claudio Caratsch, s'est rendu à Luanda pour signer un protocole d'accord avec le ministre angolais des Relations extérieures, autorisant le CICR à visiter les détenus de sécurité.

Par ailleurs, l'accord de cessez-le-feu de Bicesse, signé le 31 mai 1991, stipule que «le cessez-le-feu entraîne la libération de tous les civils et militaires faits prisonniers par suite du conflit opposant le gouvernement de la République populaire d'Angola à l'UNITA. La vérification de leur libération sera confiée au Comité international de la Croix-Rouge».

Conformément à l'accord, les délégués du CICR ont commencé le 13 juillet à se rendre dans les lieux de détention gouvernementaux et de l'UNITA pour y avoir des entretiens sans témoin avec les personnes détenues, afin de vérifier leur identité et leur volonté de retourner ou non dans leurs lieux d'origine.

A la fin de l'année, quelque 3 000 personnes avaient été libérées de part et d'autre, sous

la supervision du CICR qui leur a fourni une assistance d'appoint (habits, couvertures, vivres) pour faciliter leur retour dans leurs villages.

#### Agence de Recherches

Malgré le rétablissement graduel des moyens et des voies de communications dans le pays, le volume d'activité de l'Agence de Recherches du CICR a été élevé l'an dernier: plus de 4 700 messages Croix-Rouge (contre un peu plus d'un millier en 1990) ont été échangés entre les familles en Angola et dans le sud-est angolais et leurs proches à l'étranger (principalement en Namibie, au Zaïre et en Zambie). L'Agence a en outre éclairci le sort de 367 personnes et organisé 34 regroupements familiaux.

#### Assistance en faveur de la population civile

Avec le retour de l'Angola à la paix, a pris fin l'une des actions d'assistance les plus importantes et les plus longues du CICR des 13 dernières années. Au total, pendant cette période, le CICR aura distribué près de 70 000 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires, dont 8 000 tonnes de semences, équivalant à 300 000 tonnes de nourriture.

Entre 1979 et 1991, le CICR aura préservé la vie de centaines de milliers de civils, en leur permettant d'éviter des périodes de famine. Son action a cependant été perturbée par de nombreux incidents de sécurité, des difficultés logistiques, des blocages divers. C'est ainsi qu'en janvier 1991, les opérations d'assistance du CICR étaient au point mort, ses convois à travers les lignes et les frontières et ses vols pour ravitailler la population du Planalto ayant été suspendus au début décembre, à la demande des parties au conflit.

Pour tenter de débloquer la situation, le délégué général pour l'Afrique se rendit à Luanda du 20 au 29 janvier, où il rencontra les hautes autorités du gouvernement, notamment le ministre du Plan, França Dias Vandunem. En mars, ce dernier rencontra à Genève le vice-président du CICR, Claudio Caratsch, pour un nouvel entretien. D'autres contacts eurent lieu en Angola et à Genève, parmi lesquels la visite au siège du CICR de

Jonas Savimbi, président de l'UNITA, qui fut reçu par le président Cornelio Sommaruga, en mai. A chaque fois, le CICR a insisté sur la nécessité d'obtenir, de la part de ses interlocuteurs, les autorisations lui permettant de travailler, dans la transparence et la confiance, en faveur de la population, constamment menacée de pénurie alimentaire.

Les activités sur le Planalto purent reprendre, de manière réduite, à la mi-avril, quelques vols et convois routiers étant organisés pour diverses destinations en zone gouvernementale. Mais ce n'est qu'au début du mois de juin que les activités sur le terrain ont pu recommencer sur une base régulière, dans les capitales provinciales et d'autres lieux plus difficiles d'accès, tant du côté gouvernemental qu'UNITA. Dès lors, le CICR a utilisé au maximum ses moyens logistiques, tant aériens que routiers.

La réouverture des axes routiers, suite à leur déminage, permit d'organiser, dès la mi-juin, des convois de camions pour ravitailler la population civile, et notamment de nombreuses personnes qui, ayant vécu plusieurs années cachées dans la brousse, privées de tout contact extérieur, se trouvaient dans un dénuement total. Parallèlement aux distributions de vivres, le CICR lança un programme de distribution de semences pour plus de 120 000 bénéficiaires cultivant les «nacas» (champs irrigués par des cours d'eau), tant en zones gouvernementales qu'UNITA.

En septembre a démarré l'action d'urgence, lancée en faveur de 180 000 familles des régions isolées, afin de leur permettre de passer la période de transition jusqu'aux récoltes du début 1992, et en attendant la mise en place des programmes de développement des agences humanitaires prenant le relais du CICR.

Cette action nécessita, de septembre à fin décembre, de très importantes ressources en hommes et moyens de transport sur le Planalto, soit 60 expatriés et 300 employés locaux, deux avions et plus de 50 convois routiers (dont le premier convoi civil depuis le début du conflit à emprunter l'axe entre Harare, au Zimbabwe, et Huambo). Au total, pendant cette période, plus de 7 600 tonnes de secours (vivres, semences, outils aratoires,

habits et savon), pour une valeur de 11,7 millions de francs suisses, ont été distribuées à près de 700 000 personnes sur le Planalto et dans le sud-est angolais.

#### Assistance médicale

Avec la paix et la réouverture des routes, la population civile put à nouveau avoir accès aux structures médicales du ministère de la Santé, notamment dans certaines régions qui, pendant le conflit, n'étaient accessibles que par avion. Les équipes médicales du CICR n'en ont pas moins continué, pendant la première moitié de l'année, d'effectuer des missions dans les régions isolées, afin de ravitailler les postes de santé, de donner des traitements médicaux et de procéder à l'évacuation des cas graves vers les hôpitaux régionaux.

Suite à une mission d'évaluation, le CICR réorienta ses activités médicales dès la fin juin, dans l'optique d'un désengagement progressif. L'effort a été concentré, au cours du second semestre, sur les régions du Planalto nécessitant encore l'aide du CICR, avant le déploiement d'autres organisations (notamment les Nations Unies).

Dans le sud-est, le CICR a retiré son équipe de l'hôpital de Luangundu, distribué ses stocks de médicaments et de matériel à cet établissement, à l'hôpital de Chianga, ainsi qu'à la Croix-Rouge locale.

Dans le domaine orthopédique, la fin du conflit n'a pas signifié la fin de l'action du CICR, au contraire, vu le nombre très important d'invalides que la guerre a causé. En 1991, près de 700 d'entre eux ont été équipés de prothèses. Les ateliers du CICR de Bomba Alta et Kuito ont produit au total plus de 1 400 membres artificiels et un millier d'appareils de soutien, alors que plus de 1 400 réparations ont été effectuées.

Face aux besoins qui sont immenses, la remise des centres orthopédiques au ministère de la Santé devrait intervenir de manière graduelle, à partir de 1993.

#### Incidents de sécurité

La mission du CICR en Angola a été constamment soumise à des règles très sévères concernant la sécurité, chaque déplacement, par

avion ou par voie terrestre, étant notifié aux diverses autorités. Si, pendant les années de conflit, les risques de guerre (embuscades, notamment) pesaient sur tout déplacement des équipes du CICR, les milliers de mines, posées un peu partout pendant plus d'une décennie, constituent, la paix revenue, un danger permanent pour la population comme pour les expatriés. C'est pourquoi les missions sur le terrain sont restées soumises, en 1991, à des règles strictes de sécurité.

Malgré ces précautions, trois incidents sont à déplorer: le 29 mars, un avion du CICR (Twin-Otter) a été touché par un missile, alors qu'il volait vers Kuito (province de Bié), à une altitude de 10 000 pieds. A bord, outre l'équipage, se trouvaient un délégué et huit amputés de guerre. Personne ne fut blessé et l'appareil, bien qu'endommagé, put se poser à Kuito. Suite à ce grave incident, les vols interprovinciaux furent suspendus, à l'exception des évacuations d'urgence.

Un autre accident est survenu le 14 juin, aux abords de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Huambo, un employé angolais de la délégation ayant trouvé la mort en sautant sur une mine. Enfin, le 13 juillet, une mine a explosé sur la piste, lors de l'atterrissage d'un avion du CICR à N'Harea (province de Bié), ne causant que des dégâts matériels.

#### Logistique

Pour réaliser ses opérations d'assistance, le CICR a utilisé l'an dernier deux avions Twin-Otter qui ont transporté quelque 500 tonnes de fret. En outre, plus de 50 convois routiers de 100 et 40 tonnes ont permis de ravitailler une vingtaine de *municípios* et de sillonner le sud-est angolais, principalement entre septembre et décembre 1991.

## MOZAMBIQUE

En décembre 1990, le gouvernement mozambicain et le mouvement d'opposition armée RENAMO<sup>4</sup> ont signé à Rome un accord portant sur les questions humanitaires.

<sup>4</sup> Résistance nationale mozambicaine.

res, et particulièrement sur le rôle du CICR. A cette occasion, les parties ont toutes deux réaffirmé qu'elles autorisaient le CICR à apporter une assistance humanitaire à tous les Mozambicains, où qu'ils se trouvent au Mozambique, et se sont engagées à respecter le personnel, les installations et l'emblème du CICR. Celui-ci, pour sa part, a maintenu d'étroits contacts avec les parties, en particulier avec le président mozambicain, Joachim Alberto Chissano, ainsi qu'avec le président de la RENAMO, Afonso Dhlakama. A cet égard, le délégué général pour l'Afrique et ses proches collaborateurs ont effectué de nombreuses missions à Rome et à Maputo, capitale du Mozambique.

En marge des négociations entre les parties au conflit sur le plan politique, le CICR, en sa qualité d'intermédiaire neutre, a fait des propositions d'ordre humanitaire, notamment celle de «zones sans combats», qui seraient établies sur sol mozambicain, le long de la frontière avec le Malawi, afin de pouvoir y développer des activités en faveur de la population civile mozambicaine — mais originaire de ces régions — qui y est réfugiée. Ce plan supposait l'utilisation du corridor de Tete comme voie d'accès pour les convois humanitaires. Toutefois, les discussions ne purent aboutir, les parties ne s'étant pas mises d'accord sur les conditions nécessaires à la réalisation de ces zones.

Parallèlement à ces longues négociations, tout au long de l'année, le CICR a insisté, auprès de ses interlocuteurs, sur la nécessité d'obtenir un accès régulier aux régions où les besoins humanitaires sont importants, pour qu'un résultat tangible puisse intervenir dans l'état nutritionnel des personnes assistées. Il a en outre sollicité la possibilité de développer ses activités dans les zones sous contrôle de la RENAMO, par l'octroi d'autorisations pour atteindre de nouvelles destinations.

Dans cet esprit, le vice-président du CICR, Claudio Caratsch, a rencontré, le 5 juin à Abuja (Nigéria), lors du sommet africain des chefs d'Etats, le président du Mozambique, Joaquim Alberto Chissano, pour un entretien portant sur l'ensemble des activités déployées par l'institution dans ce pays.

Dans le domaine de la détention, le CICR a continué de solliciter l'accès aux personnes en détention provisoire dans les camps militaires de la CIM (Contre-Intelligence militaire). En zone RENAMO, après des années d'efforts, le CICR a obtenu l'autorisation de transmettre des messages familiaux entre les familles dans ces régions et leur parenté ailleurs au Mozambique ou à l'étranger.

Sur le terrain, l'année 1991 a été caractérisée par de fréquents blocages de l'action, aussi bien en zone gouvernementale que dans celles de la RENAMO. Les problèmes liés à la logistique — chaque déplacement devant être notifié — ont néanmoins permis de transporter de grandes quantités de secours et de venir en aide à un nombre élevé de personnes dans le besoin, tant dans les régions gouvernementales que dans celles tenues par l'opposition.

\*  
\* \*

#### Activités en faveur des personnes détenues

Comme les années précédentes, le CICR a visité les personnes détenues se trouvant dans les lieux de détention dépendant de la police d'investigation criminelle (PIC), du ministère de la Sécurité et du ministère de la Justice. Le CICR a en outre pu visiter 16 personnes arrêtées suite à la tentative de coup d'Etat de juin 1991. Au total, l'an dernier, les délégués du CICR ont effectué 38 visites dans 28 lieux de détention, où se trouvaient 514 détenus. Une assistance d'appoint (habits, couvertures, savon, etc.) a été fournie dans les prisons visitées et aux détenus libérés, pour un montant total de 77 000 francs suisses.

Des démarches ont été faites pour avoir accès aux personnes arrêtées et se trouvant en mains de la CIM, dans des camps militaires, en détention provisoire. Le CICR est également intervenu pour avoir accès aux réfugiés mozambicains refoulés du Zimbabwe pour des raisons de sécurité, et qui sont incarcérés à leur retour au Mozambique. En fin d'année, un accord est intervenu, selon lequel une action pourrait être entreprise en leur faveur (*Voir ci-après, sous «Agence de Recherches»*).

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses efforts l'an dernier, pour avoir accès aux personnes

qui seraient détenues par la RENAMO. Ces démarches n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

#### **Agence de Recherches**

Les activités d'échange de messages familiaux ont connu en 1991 un développement spectaculaire. Le CICR a en effet renforcé son réseau de bureaux d'Agence dans les pays voisins du Mozambique (Malawi, Zimbabwe et Afrique du Sud, notamment) et a obtenu, pour la première fois, l'autorisation de transmettre à la population civile dans les zones tenues par la RENAMO, des messages familiaux en provenance des autres régions du Mozambique ou de l'étranger. De ce fait, près de 20 000 messages ont été échangés en 1991, contre 2 723 l'année précédente. Ce développement a nécessité un renforcement du service de recherches de la Croix-Rouge mozambicaine, dont les employés ont été organisés en équipes mobiles chargées de distribuer et récolter les missives. A fin 1991, ce réseau couvrait les dix provinces du pays.

Par ailleurs, 293 cas de recherche de personnes supposées disparues ont été résolus et 23 regroupements familiaux organisés.

En faveur des Mozambicains refoulés du Zimbabwe (*Voir ci-dessus*), le CICR a obtenu que ses délégués au Zimbabwe puissent enregistrer leur identité dans les postes de police zimbabwéens, ces listes étant ensuite transmises à la délégation au Mozambique, afin qu'elle puisse s'enquérir du sort de ces personnes auprès des forces de police mozambicaines.

#### **Assistance en faveur de la population civile**

L'assistance en faveur de la population civile victime du conflit, tant en zone gouvernementale que dans les régions tenues par la RENAMO, a continué d'être l'une des préoccupations majeures du CICR au Mozambique en 1991. Suite aux déclarations des deux parties au conflit d'accepter que le CICR puisse travailler en faveur des populations civiles, où qu'elles se trouvent au Mozambique, l'institution a pu développer, au début de l'année, ses activités dans ce cadre, essentiellement dans les zones de la RENAMO (où

le CICR est la seule organisation humanitaire présente).

Cependant, de fréquents blocages, pour des raisons de sécurité, ont entravé l'action des délégués l'an dernier. En août, suite à un malentendu concernant une cargaison de vêtements usagés envoyés par la Croix-Rouge allemande (*Voir ci-après, sous «incidents de sécurité»*), le CICR fut contraint de suspendre toutes ses activités de secours, tant en zone gouvernementale que dans les régions tenues par l'opposition armée. Ce n'est qu'en novembre que les programmes de secours purent reprendre en faveur des groupes de personnes vulnérables dans l'ensemble du pays.

A ces difficultés se sont ajoutés des problèmes logistiques. Cet aspect est extrêmement important, vu que certaines destinations ne peuvent être atteintes que par avion et que les plans de vol doivent être soumis chaque semaine aux autorités gouvernementales et à la RENAMO pour approbation. La suspension de ces autorisations a donc eu pour conséquence que le CICR n'a pu atteindre, à certaines périodes, des populations importantes qui avaient pourtant un grand besoin d'aide. Malgré ces difficultés, plus de 1 150 tonnes de secours (représentant 2,4 millions de francs suisses) ont été distribuées l'an dernier à la population civile dans l'ensemble du Mozambique.

#### **Assistance dans les zones tenues par la RENAMO**

Au début de l'année, le CICR a pu développer des activités d'assistance dans quatre zones contrôlées par la RENAMO, soit à Canxixe, Panja et Magunde (province de Sofala), et à Dindiza (province de Gaza). Une mission d'évaluation a ainsi été effectuée en janvier par quatre délégués et un médecin. Ils se sont rendus dans le district de Marringue (province de Sofala), notamment à Canxixe, région habitée par une population d'environ 50 000 personnes vivant en autarcie et dans un isolement total (et ne disposant donc d'aucun bien de consommation). Face aux besoins constatés, une action d'urgence a été lancée sans délai, avec un délégué et une infirmière à Canxixe, dès fin janvier, qui ont

réactivé le dispensaire, formé du personnel infirmier local et procédé à des distributions de secours non alimentaires (habits, couvertures, savon, outils agricoles, notamment). Dès le 20 février, des activités similaires ont été lancées dans deux autres lieux, soit à Panja et Magunde, puis, dès avril, à Dindiza. En revanche, dans la province de Zambezia, une équipe s'est trouvée bloquée après une évaluation à Tacuane, lieu accessible seulement par avion. Le CICR ne fut pas autorisé par les autorités à renvoyer des délégués dans cet endroit pour y continuer son action sur une base régulière.

Les activités du CICR furent interrompues en août, suite au retrait de l'autorisation générale par le gouvernement, en relation avec l'incident des secours de la Croix-Rouge allemande. Cette interruption a eu des conséquences immédiates pour certaines populations, un début de famine ayant déjà été détecté dans la région de Dindiza. Le CICR a intensifié ses démarches, en faisant valoir l'urgence d'une action de secours alimentaires, et, partant, d'une reprise de ses activités dans ces régions. Mais ce n'est qu'en novembre, après plus de quatre mois d'absence, que les délégués ont pu retourner à Canxixe et Dindiza. Dans cette dernière région, au vu de la situation alimentaire alarmante, le CICR a lancé, au début du mois de décembre, un programme nutritionnel intensif pour 1 600 personnes, notamment des enfants (37% de malnutrition grave constatée).

Au total, six équipes ont travaillé en zone RENAMO et près de 100 000 personnes y ont bénéficié de l'assistance du CICR, essentiellement pendant le premier semestre.

#### *Assistance en zone gouvernementale*

En zone gouvernementale, le CICR, qui avait négocié des «zones sans combats» dans la région bordant le Malawi, le long du corridor de Tete reliant cette région au port de Beira, n'a pu développer que partiellement son action. Il a concentré ses efforts sur les populations que d'autres organismes humanitaires présents au Mozambique ne peuvent atteindre, notamment celles vivant selon le mode traditionnel (habitat dispersé), ainsi que

les populations déplacées ou celles ayant perdu leur logis suite à des affrontements. De plus, le CICR a continué de soutenir les programmes d'assistance de la Société nationale.

Plus de 80 000 personnes ont été assistées en zone gouvernementale l'an dernier, soit par le CICR, soit via la Croix-Rouge mozambicaine. Le projet d'utiliser le corridor de Tete ayant été abandonné, l'aide destinée aux populations de la région jouxtant le Malawi a continué d'être acheminée par convois routiers, via la Zambie.

#### *Assistance médicale*

A l'instar des années précédentes, le CICR a poursuivi en 1991 son assistance médicale dans les zones gouvernementales, assurant, pour le ministère de la Santé, le transport de médicaments, de vaccins et de personnel médical à destination des hôpitaux provinciaux et de district, approvisionnant les postes de premiers secours de la Société nationale en médicaments et matériel de base, et suivant le travail des secouristes sur le terrain. Le CICR a en outre assuré l'évacuation de blessés vers les hôpitaux, puis, après traitement, leur retour dans leurs lieux d'origine.

Dans les zones tenues par la RENAMO, le CICR a pu lancer de vastes programmes de soins médicaux de base à Canxixe, Dindiza, Magunde et Panja, pendant le premier semestre de l'année. Cette assistance a revêtu une importance particulière en raison de l'absence quasi totale d'infrastructure médicale dans ces zones, et du taux de mortalité élevé qui en résultait. De même, le CICR a formé du personnel de santé local qui a ensuite travaillé dans une trentaine de postes de premiers secours et 9 dispensaires ouverts par le CICR. L'ensemble de ces programmes étaient opérationnels à fin juin 1991.

#### *Ateliers orthopédiques*

Les quatre ateliers orthopédiques du CICR à Beira, Maputo, Nampula et Quelimane ont produit l'an dernier au total un millier de prothèses et plus de 3 200 paires de béquilles. Quelque 460 patients ont été équipés de membres artificiels, les techniciens orthopédistes ayant en outre assuré plus de 500 réparations.

L'une des tâches du CICR consiste à former du personnel local qui puisse assurer la continuation du travail de manière autonome par la suite. En 1991, 20 apprentis ont passé l'examen final de technicien orthopédiste, au terme de leur troisième année de formation au centre de Beira.

### Incidents de sécurité

Dans le contexte mozambicain, les contraintes de sécurité sont très importantes: tout déplacement (essentiellement par avion) doit être notifié aux autorités gouvernementales et à la RENAMO; les missions sur le terrain, notamment en zones RENAMO, font également l'objet de consignes très strictes, visant au respect du personnel de la Croix-Rouge et à son emblème.

Néanmoins, plusieurs incidents de sécurité ont émaillé les déplacements des délégués sur le terrain l'an dernier, heureusement sans que leur vie fût mise en danger.

Un délégué du CICR fut en revanche arrêté le 16 juillet à Beira, où il assistait au déchargement d'une cargaison de vêtements usagés envoyée par la Croix-Rouge allemande, et parmi lesquels se trouvaient certains uniformes usagés. Ces vêtements avaient été estimés impropres à la distribution et devaient être détruits, lorsque le délégué fut interpellé. Le CICR intervint auprès des autorités mozambicaines, afin, d'une part, de prouver la bonne foi du CICR et de la Croix-Rouge allemande et, d'autre part, de faire libérer son collaborateur. Parallèlement, une inspection complète des entrepôts du CICR de Beira, Chimoio, Nampula et Quelimane fut effectuée conjointement avec la police mozambicaine. Le délégué fut relâché le 24 juillet. Des entretiens à haut niveau ont permis de retrouver la confiance des autorités mozambicaines à l'égard de la mission humanitaire du CICR dans toutes les régions du pays.

Toutefois, cet incident a entraîné une suspension temporaire des activités sur tout le territoire mozambicain. Cette mesure et les nombreux blocages depuis le début de l'année, ont incité le CICR à opérer une réduction de ses effectifs sur le terrain. La délégation du

CICR au Mozambique a ainsi passé en septembre de 50 à 30 expatriés.

### Logistique

La plupart des déplacements dans le pays doivent être effectués par voie aérienne, pour des raisons de sécurité. L'an dernier, les deux avions du CICR (un Twin-Otter et un Beechcraft) ont transporté près de 900 tonnes de secours et 4 700 passagers, au cours de 2 300 heures de vol.

### Coopération avec la Société nationale

Comme dit plus haut, la Croix-Rouge mozambicaine coopère étroitement avec le CICR dans les programmes de secours et d'Agence de recherches en faveur de la population civile victime du conflit en zone gouvernementale. Outre cette participation active, la Société nationale a développé des programmes d'aide pour certains groupes vulnérables (cas sociaux, notamment). Le CICR a soutenu cette action en remettant plus de 670 tonnes de secours non alimentaires, ainsi qu'une aide financière de 275 000 francs suisses à la Société nationale.

## NAMIBIE

Les activités de la délégation du CICR en Namibie se sont orientées, l'an dernier, vers la recherche des personnes disparues pendant le conflit pour l'indépendance, et le soutien à la Croix-Rouge namibienne en formation (reconnue officiellement par le gouvernement en novembre).

Par ailleurs, jusqu'à l'installation du HCR à Windhoek, le CICR a régulièrement visité les demandeurs d'asile et les réfugiés détenus. Une aide d'appoint leur a été accordée, ainsi qu'aux détenus namibiens libérés après avoir été emprisonnés à l'étranger ou en Namibie. Cette assistance a totalisé environ 13 000 francs suisses,

En novembre 1990, le gouvernement namibien avait approché le CICR pour entreprendre des recherches concernant les personnes disparues au cours de la guerre d'indépendance. A cet effet, l'Assemblée nationale

namibienne avait approuvé une motion dans ce sens, en date du 9 novembre 1990. En juin 1991, les procédures de travail du CICR ont été acceptées par le gouvernement namibien; il s'agissait notamment des demandes de recherches émanant des familles et de la coopération avec les autorités des pays concernés (Afrique du Sud, Botswana, Zambie et Angola). Un «officier de liaison» a été nommé à cet effet au sein de la SWAPO<sup>5</sup>.

A la fin de l'année, le CICR avait localisé 232 réfugiés angolais séparés de leurs familles et transmis plus de 1 450 messages entre les réfugiés se trouvant en Angola et leurs familles en Namibie.

### Rapatriement de civils

Le 9 mars, les délégués du CICR en Namibie et dans le sud-est angolais ont procédé au rapatriement de 77 hommes, femmes et enfants qui avaient exprimé le souhait de retourner en Namibie. Cette opération a été organisée suite à des consultations entre les autorités namibiennes et les responsables de l'UNITA, le CICR ayant reçu toutes assu-

rances que les rapatriés pourraient regagner leurs lieux d'origine et ne seraient pas poursuivis pour avoir quitté la Namibie illégalement.

### Coopération avec la Société nationale

Le CICR a poursuivi son programme visant au développement de la Croix-Rouge namibienne, notamment dans les domaines de l'Agence de recherches et de la diffusion des principes et du droit, en particulier au sein des forces armées et de la police.

### Dispositif

L'accord de siège établissant la délégation du CICR en Namibie a été signé le 28 juin 1991, en remplacement de celui précédemment passé avec les autorités sud-africaines, avant l'indépendance.

Le dispositif du CICR en Namibie a été réduit à un délégué, dès le 1<sup>er</sup> septembre. En effet, suite à la réouverture des voies de communication à l'intérieur de l'Angola, la délégation n'a plus eu besoin d'assurer le soutien opérationnel et logistique pour les délégués basés dans le sud-est angolais.

<sup>5</sup> South West Africa People's Organization.

## *Afrique centrale et occidentale*

### LIBÉRIA

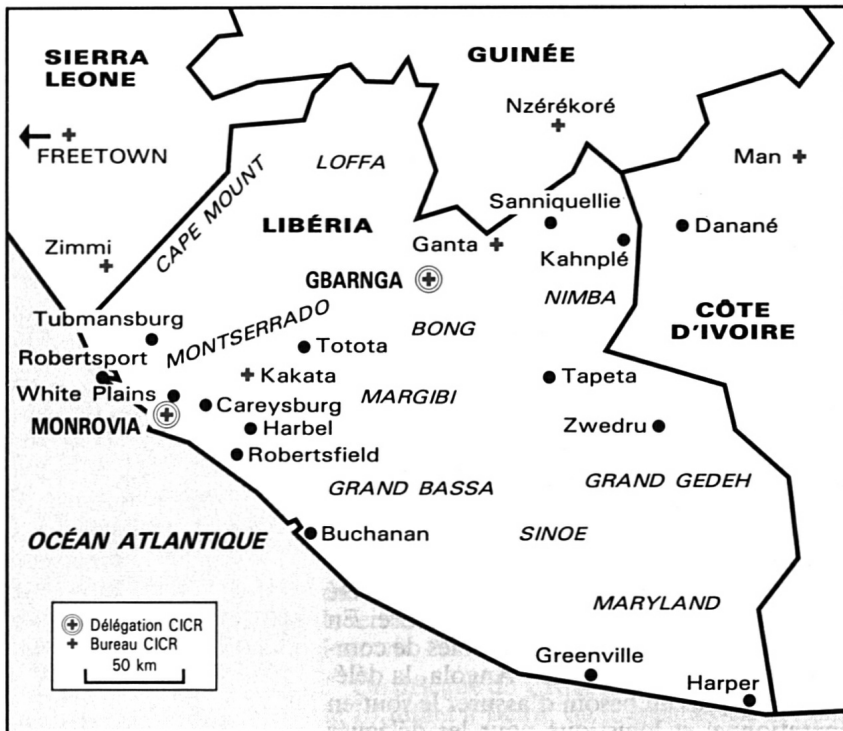
L'année 1991 a permis un développement substantiel des activités du CICR au Libéria, malgré des conditions précaires sur les plans de la sécurité et de la vie en général. En effet, si les négociations de paix, entamées à fin 1990 entre les diverses parties au conflit<sup>6</sup>, ont mis un terme aux hostilités déclarées, les combats sporadiques et les exactions ne s'en sont pas moins poursuivis au début de 1991, rendant la mission humanitaire du CICR difficile, voire, périlleuse.

Le CICR n'était présent à Monrovia qu'avec cinq expatriés à fin 1990, l'institution ayant amorcé son retour dans la capitale à fin octobre<sup>7</sup>. Les premiers mois de 1991 ont été essentiellement employés à consolider

l'action en faveur des civils tentant de survivre dans une ville en complète désorganisation, manquant de tout et vouée à la violence de bandes armées. La mise en place d'une structure, réalisée par étapes, a permis peu à peu au CICR d'effectuer des sorties dans la région autour de la capitale, placée sous le contrôle des forces d'interposition de

<sup>6</sup> Forces armées du Libéria (AFL), National Patriotic Front of Liberia (NPFL) de Charles Taylor, Independent National Patriotic Front of Liberia (INPFL) de Prince Johnson, Economic Monitoring Group (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

<sup>7</sup> Le CICR avait en effet quitté Monrovia le 1<sup>er</sup> août, suite au massacre, le 27 juillet, de plusieurs centaines de civils qui se trouvaient à l'église luthérienne, sous la protection de l'emblème de la croix rouge.



l'ECOMOG, alors que les délégués basés à Man (Côte d'Ivoire) tentaient également des sorties dans les régions du Libéria contrôlées par le NPFL (Libéria rural).

Les négociations de paix devaient aboutir à un cessez-le-feu au début de 1991. Dans ce contexte, le CICR a été amené à présenter, conformément à son mandat d'intermédiaire neutre, un plan d'assistance, pour autant que ses délégués reçoivent la garantie de pouvoir traverser les lignes de front et exercer leur mission en toute sécurité et en tout temps.

Toutefois, les incidents de sécurité se sont multipliés, entravant le développement des activités humanitaires et rendant la mission des délégués très aléatoire. Ce n'est qu'en avril que le CICR a pu implanter des délégués en permanence dans le Libéria rural, en ouvrant une délégation à Gbarnga, siège du gouvernement de la NPRA<sup>8</sup>, et un bureau à Kakata.

<sup>8</sup> National Patriotic Reconstruction Assembly, branche politique du NPFL.

En parallèle, un programme de soutien démarrait en faveur de la Croix-Rouge du Libéria, dont le siège avait été pillé lors des affrontements de 1990, et des spécialistes de l'Agence centrale de Recherches était envoyés à Monrovia et dans le Libéria rural, ainsi qu'en Côte d'Ivoire, où se trouvaient des centaines de milliers de réfugiés libériens. Par la suite, ce réseau fut étendu avec des antennes en Guinée, en Sierra Leone, au Nigéria et au Ghana, tous ces pays étant également le refuge de milliers de réfugiés (*Voir plus loin*).

Dans le contexte cahotique de ce début d'année, la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour la mission humanitaire a nécessité d'énormes efforts, les buts et les critères d'action de l'institution n'étant que peu compris sur place. C'est dans cet esprit que le CICR a invité à Genève la doctoresse Kou Nehway Gbokolo, ministre de la Santé du NPFL, accompagnée de William N.C. Caranda, l'un des vice-présidents de la Croix-Rouge libérienne, pour une visite au siège du CICR, du 22 au 24 juillet. Cette visite a permis au CICR de présenter ses principes et possibilités d'action dans les situations de conflit armé interne, de clarifier certains points qui prêtaient à malentendu et, corollairement, d'assurer une meilleure sécurité des délégués en zone NPFL.

Les combats du mois d'avril, à la frontière du Sierra Leone, suivis de l'incursion d'éléments armés proches du NPFL, ont provoqué la fuite de dizaines de milliers de civils, créant une nouvelle situation d'urgence, tant au Libéria qu'en Sierra Leone (*Voir également ci-après, sous ce pays*).

Ce n'est qu'à la fin de l'année, suite à la quatrième rencontre des belligérants à Yamasoukro que la mise en œuvre du plan de paix a pu débuter, entraînant une légère normalisation de la situation au Libéria — notamment avec la réouverture de certaines routes et le contrôle de positions, tenues jusqu'alors par le NPFL, par les forces de l'ECOMOG. Toutefois, les conditions de sécurité restaient, à fin 1991, très fragiles pour les expatriés du CICR et d'autres organisations humanitaires présentes sur place.

A la fin de l'année, le CICR comptait 14 expatriés et 102 employés locaux à Monro-

via, et 11 expatriés, aidés de 48 employés locaux à Gbarnga.

\*  
\* \*

### Action en faveur des personnes détenues

Le CICR a déployé d'intenses efforts pour avoir accès à toutes les catégories de personnes détenues par toutes les parties au conflit.

Pendant le premier trimestre, les délégués à Monrovia ont visité 55 personnes capturées par les forces de l'ECOMOG, dont des soldats du NPFL et de l'INPFL. Ces prisonniers furent libérés le 26 janvier et le CICR sollicité pour ramener un homme en territoire NPFL. Le 3 février, le CICR participa au transfert de 9 personnes prises en otage par l'INPFL et qui furent remises au gouvernement intérimaire d'Unité nationale (INGU).

En avril, le CICR commença la visite des prisons en zone NPFL, suite à l'autorisation donnée par le gouvernement de la NPRA. Les visites, commencées le 4 avril, ont permis de voir une trentaine de détenus arrêtés en relation avec le conflit. Elles se sont poursuivies tout au long de l'année.

En outre, les délégués ont enregistré en janvier quelque 3 700 civils de différentes nationalités (Ghana, Guinée, Nigéria et Sierra Leone) rassemblés dans des camps. Le CICR leur a en outre fourni des secours d'appoint (vivres, matériel de cuisine, essentiellement) jusqu'à leur rapatriement, en septembre. Après avoir exprimé aux délégués du CICR leur libre volonté de retourner dans leurs pays respectifs, plus de 2 000 ressortissants nigériens et ghanéens ont ainsi été rapatriés sous les auspices du CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria.

Au total, en 1991, le CICR a visité 151 personnes détenues par l'ECOMOG et par le NPFL. Dans tous les lieux de détention visités, le CICR a apporté une assistance alimentaire pour les prisonniers.

### Agence de Recherches

L'ampleur du conflit et le caractère d'extrême insécurité qui en a résulté ont entraîné de vastes mouvements de populations: des centaines de milliers de personnes

ont fui leurs habitations pour se réfugier dans d'autres régions du Libéria ou dans les pays voisins. Les populations déplacées ont en outre souvent bougé d'une région ou d'un camp à l'autre. Ces mouvements incontrôlés ont contribué à la dislocation des liens familiaux; c'est ainsi que des milliers d'enfants ont été abandonnés ou perdus pendant la fuite de leurs parents.

Cette situation dramatique a nécessité la mise en place d'un réseau d'Agence de Recherches étendu, couvrant, outre le Libéria (Monrovia et Libéria rural), la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sierra Leone, le Nigéria et le Ghana.

L'Agence a assuré l'enregistrement puis le retour dans leurs régions respectives, ou le rapatriement dans leurs pays, des civils libérés de part et d'autre. Plus de 9 000 demandes de recherches concernant des personnes disparues ont été traitées, et près de 4 000 d'entre elles ont abouti. A cet effet, des listes de personnes recherchées ont été placardées dans plus de 160 lieux publics, ainsi que dans les camps de personnes déplacées, et publiées dans les médias. Cette action a été lancée en coopération avec les Sociétés nationales des pays concernés.

La transmission de messages entre familles séparées a été importante, avec plus de 16 600 missives échangées l'an dernier. Enfin, une vaste action a été lancée pour retrouver la trace des parents de milliers d'enfants perdus ou abandonnés, que le CICR a pris en charge temporairement (*Voir plus loin sous «Assistance alimentaire et activités médicales»*).

### Protection de la population civile

La protection de la population civile est restée la préoccupation majeure du CICR en 1991. Le caractère violent et incontrôlé des affrontements armés, l'insécurité généralisée et l'instabilité de la situation, ainsi que les menaces pesant sur certains groupes vulnérables — notamment pour des raisons ethniques — ont rendu très délicats, parfois même aléatoires, les efforts du CICR. Néanmoins, les délégués du CICR sont intervenus à de multiples reprises pour obtenir que la population civile soit respectée et que cessent les

exactions dont elle était l'objet (exécution sommaires, mesures de harcèlement, pillage, notamment). La situation sur ce plan s'est quelque peu améliorée dans la seconde moitié de l'année.

#### Assistance alimentaire

Les délégations du CICR de Monrovia et Gbarnga ont fourni des secours alimentaires d'urgence aux populations civiles victimes du conflit dans les zones respectives.

A Monrovia, quelque 700 enfants abandonnés ou perdus ont reçu, entre janvier et avril, un repas par jour (riz, poisson, légumes) pendant plus de trois mois (soit 10 000 rations). Ce programme a ensuite été remis à l'UNICEF. Par ailleurs, le CICR a fourni des secours alimentaires dans les hôpitaux et les orphelinats de la capitale. Une campagne d'assistance «économique» (distribution de filets de pêche, élevage d'animaux de basse-cour, semences, outils aratoires, notamment) a en outre été lancée à Monrovia, permettant aux bénéficiaires de reprendre une activité lucrative et favorisant ainsi leur autonomie alimentaire. L'aide fournie à Monrovia a totalisé 18,5 tonnes (environ 35 000 francs suisses).

Tous les programmes de secours ont été réalisés par les secouristes et volontaires de la Croix-Rouge du Libéria, sous la coordination et avec l'aide logistique du CICR. Par ailleurs, les organismes de secours revenant peu à peu travailler au Libéria, l'aide du CICR est restée ponctuelle et ciblée sur certaines catégories de personnes et sur des régions qu'il était seul à atteindre.

En zone NPFL, lors d'une mission d'évaluation dans le comté de Montserrado, proche de Monrovia, le CICR a découvert quelque 60 000 civils isolés par le conflit et vivant dans des conditions dramatiques, dans une région où aucune organisation de secours n'avait eu accès jusqu'alors. Une action d'urgence a été lancée par la délégation de Gbarnga et la Société nationale en faveur de ces personnes: les convois CICR/Société nationale, marqués de l'emblème de la croix rouge, ont ainsi acheminé, de début juillet à fin octobre, à travers les lignes, quelque 500 tonnes de vivres chaque mois, fournis par

le PAM<sup>9</sup> à Monrovia. A cette date, une évaluation a été faite sur place, qui a montré que la situation nutritionnelle était redevenue normale et que les récoltes en cours allaient permettre à la population de subvenir à ses besoins.

L'assistance alimentaire et matérielle fournie au Libéria, à Monrovia et dans le Libéria rural, a totalisé 2 400 tonnes (2,2 millions de francs suisses) en 1991.

#### Activités médicales

Le Libéria bénéficiant de nombreux programmes d'assistance de la part d'organisations non gouvernementales, l'aide du CICR a été limitée. Elle a été ciblée sur des catégories particulièrement vulnérables de personnes et des régions isolées ou difficiles d'accès.

Ainsi, trois centres de soins nutritionnels intensifs ont fonctionné, entre juin et octobre, dans le comté de Montserrado, à Kingsville, Zanna Town et Kakata, pour quelque 350 enfants souffrant de malnutrition avancée. Tant dans le Montserrado qu'à Monrovia, le CICR a fourni aux cliniques et dispensaires des médicaments et du matériel médical. Le CICR a également approvisionné divers orphelinats (et, notamment, celui de la Croix-rouge du Libéria à Kakata qui abritait quelque 200 enfants invalides). Enfin, des secours médicaux ont été remis dans les prisons visitées, ainsi qu'à la Société nationale, pour ses équipes de secouristes. L'ensemble de cette assistance médicale a totalisé 155 000 francs suisses.

#### Programmes d'assainissement

La campagne d'assainissement, entreprise en 1990, a été poursuivie et étendue en 1991. Cette action a eu un impact significatif à Monrovia, où le CICR a notamment lancé une action d'envergure (d'un coût de 584 000 francs suisses) pour rétablir le système de distribution d'eau de la ville, interrompu suite aux combats. En effet, la station de pompage et de traitement des eaux de White Plains et le barrage de retenue de Mount Coffee étaient

<sup>9</sup> Programme alimentaire mondial.

situés dans des zones d'insécurité. Suite à des négociations avec toutes les parties concernées, un accord a été signé par le CICR, le service des eaux et la municipalité de Monrovia (laquelle a mis à disposition 400 de ses ouvriers), qui a permis aux ingénieurs sanitaires du CICR de procéder aux travaux de réfection nécessaires et d'assurer ainsi en moyenne 46% de la production d'eau potable habituelle. Pour atteindre ce résultat, le CICR a dû rétablir le réseau d'alimentation électrique, provenant de la station de Luke Plant, également endommagée suite aux événements; il fallut en outre réparer quelque 15 000 fuites, condamner 10 000 raccords et installer 52 postes de distribution publique pour éviter au maximum les pertes d'eau. En outre, le CICR a financé le déblaiement des ordures dans la capitale, par du personnel municipal et des volontaires de la Croix-Rouge.

En zone NPFL également, des travaux ont permis de rétablir une vingtaine d'anciens puits, d'en creuser d'autres et de donner à la population les notions élémentaires d'utilisation adéquate de l'eau potable. Dans certains cas, des pompes électriques ont été fournies. Au total, pour l'ensemble du Libéria, ce sont plus d'une cinquantaine de puits qui ont ainsi été remis en service.

#### Coopération avec la Société nationale

Le CICR a apporté une aide substantielle à la Société nationale, dont des membres se trouvaient séparés de part et d'autre de la ligne de front. A Monrovia, où le siège de la Croix-Rouge avait été mis à sac pendant les combats de 1990, de nouveaux locaux ont été installés avec l'appui du CICR qui a fourni matériel et moyens de transport et payé les salaires des employés permanents jusqu'à fin juin. Une ambulance a été remise au service de premiers secours, pour ses programmes en faveur des personnes déplacées revenant en ville. Des cours de perfectionnement ont été donnés à plus de 50 volontaires assignés aux postes de premiers secours de West Point, Caldwell et Sprigg Payne Airfield — lesquels ont accueilli plus de 3 000 patients entre avril et juillet.

En zone NPFL, le CICR a également apporté un soutien matériel et financier à la Société nationale (infrastructure administrative, secouristes, notamment). Il a en outre mis un véhicule à disposition de sa branche de Kakata.

#### Diffusion

Les fréquents abus de l'emblème de la croix rouge et les conditions précaires de sécurité pour les expatriés en mission au Libéria ont nécessité, tout au long de l'année, une campagne soutenue de diffusion des principes humanitaires de base: pour juguler l'usage abusif de l'emblème de la croix rouge (de très nombreux particuliers et commerçants l'utilisant en guise de protection), le CICR a lancé, en collaboration avec les autorités, une campagne systématique de remplacement du signe par d'autres idéogrammes plus appropriés; ainsi, quartier par quartier, des équipes de volontaires de la Société nationale ont effacé des croix rouges pour peindre d'autres emblèmes, tels que le caducée ou la croix verte, sur les enseignes de boutiques, les maisons, véhicules etc. En outre, des moyens plus classiques (tels que des cours dans les casernes et la distribution de publications) ont été utilisés pour sensibiliser les forces armées. Enfin, l'effort de diffusion a également visé les médias locaux (*Voir aussi sous le chapitre «La diffusion en Afrique»*).

En zone NPFL, des séances de diffusion des règles humanitaires ont également été organisées à l'intention des responsables militaires.

## SIERRA LEONE

Suite aux combats à la frontière avec le Libéria, en avril, puis à une incursion d'éléments armés libériens à partir du mois de mai, des milliers de civils sierra-léoniens ont fui vers le sud-est, alors que, parallèlement, des réfugiés libériens affluaient en Sierra Leone.

Lors des événements d'avril, le délégué général adjoint du CICR pour l'Afrique, alors en mission au Libéria, a séjourné à Freetown à deux reprises, où il a rencontré les autori-

tés, les dirigeants de la Société nationale et des représentants du HCR et fait le point sur les possibilités d'action en faveur des victimes des événements. Un représentant de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge étant sur place, une coordination a été établie dans le domaine de l'assistance (envoi commun d'un stock médical d'urgence), en soutien à l'action de la Société nationale dans ce contexte.

En vertu de son mandat, le CICR a sollicité l'autorisation de voir les personnes arrêtées pendant les événements. Après avoir exposé ses critères d'action dans un mémorandum, suite à de nombreux entretiens, le CICR a obtenu l'autorisation de visiter les personnes capturées suite aux affrontements. Les délégués du CICR ont ainsi visité, le 17 mai, 114 personnes détenues à la prison centrale de Freetown. Malgré des démarches répétées, le CICR n'a pas obtenu de pouvoir répéter ces visites. A fin 1991, les discussions sur ce point se poursuivaient avec les autorités de Freetown.

En septembre, suite à la poursuite des combats dans les provinces est et sud du Sierra Leone (régions de Zimmi et Segbwema), une équipe du CICR y a effectué une mission d'évaluation qui a révélé que, si la situation restait précaire pour la population civile, il n'y avait pas de besoins urgents sur les plans médical et nutritionnel, les éventuels besoins étant couverts par plusieurs organisations humanitaires présentes sur place.

Pourtant, à partir du mois de novembre, la situation s'est dégradée, notamment dans la région de Zimmi, interdisant aux organisations humanitaires d'y retourner. Le CICR a toutefois pu réaliser, à mi-décembre, une nouvelle évaluation, au cours de laquelle les délégués ont constaté que d'importants groupes de civils étaient dans le besoin. A la fin de l'année, il a proposé un plan de travail pour protéger et assister environ 10 000 personnes.

Face aux agissements de certains combattants, des séances de diffusion des règles de base du droit international humanitaire ont été organisées sur place, à l'intention des militaires, pour tenter, d'une part, d'assurer une certaine protection aux civils et, d'autre part, d'obtenir le respect de la mission de la Croix-Rouge et de son emblème.

## TCHAD

Le cours de trois ans de formation de techniciens prothésistes, donné sous les auspices du CICR au centre de Kabalaye à N'Djaména<sup>10</sup>, s'est achevé en décembre 1991. Neuf Tchadiens ont passé les examens avec succès.

Au cours de l'an dernier, l'atelier de Kabalaye a équipé plus de 70 invalides de guerre, produit 190 prothèses, 180 orthèses (appareils de soutien) et une centaine de paires de béquilles. Près de 200 réparations ont en outre été effectuées.

## Afrique orientale

### ÉTHIOPIE

La chute du gouvernement du président Haile Mariam Mengistu, 17 ans après le début de la révolution éthiopienne, est intervenue le 28 mai 1991, au terme de nombreuses années de combats entre les troupes gouvernementales et celles du TPLF/EPRDF<sup>11</sup> et de l'EPLF<sup>12</sup>. L'offensive finale visait la capitale, Addis-Abeba, alors que les troupes de l'EPRDF contrôlaient déjà, depuis février, les capitales provinciales du Gojjam et du Wollo,

Bahr Dahr et Dessié. Dans le même temps, les troupes de l'EPLF prenaient le contrôle d'Asmara et du port d'Assab, tandis qu'un gouvernement provisoire était formé et un referendum sur l'indépendance de l'Erythrée annoncé d'ici deux ans.

<sup>10</sup> Le centre est géré conjointement par le CICR et le SECADEV (Secours catholique et Développement).

<sup>11</sup> Tigrean People's Liberation Front/Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front.

<sup>12</sup> Eritrean People's Liberation Front.

Les activités du CICR furent, dans ces circonstances, définies en fonction des priorités suivantes: urgence médicale et chirurgicale, tout d'abord, avec une activité intense, dans des conditions difficiles, pour les trois équipes chirurgicales du CICR basées à Bahr Dar, Dessié et Asmara, et la prise en charge de l'hôpital Balcha à Addis-Abeba; avec une importante action de protection et d'assistance ensuite, déployée en faveur de quelque 240 000 soldats démobilisés dans des conditions dramatiques, souvent à des milliers de kilomètres de leur région d'origine.

Pendant les dernières semaines de combats, les contacts étaient multipliés, à Khartoum, Washington et Londres, avec les dirigeants des mouvements d'opposition armée, en vue, d'une part, d'assurer la sécurité des équipes médicales travaillant dans les zones sous leur contrôle (et, notamment, l'équipe médicale de Bahr Dar, coupée du monde extérieur depuis la chute de la ville à fin février), et d'autre part, de proposer les services de l'institution en faveur des victimes militaires et civiles.

Les événements se précipitèrent à la mi-mai, avec la prise de Dessié par les troupes de l'EPRDF, celle d'Asmara par l'EPLF, le départ du président Mengistu (21 mai), enfin, la chute d'Addis-Abeba, le 28 mai, alors que venaient de commencer à Londres des négociations entre forces gouvernementales et rebelles, sous les auspices des Etats-Unis. Le délégué général adjoint du CICR pour l'Afrique se rendit dans la capitale britannique, pour y rencontrer les représentants de l'EPLF et de l'EPRDF et discuter la suite de l'action du CICR sur le terrain. Parallèlement, à Addis-Abeba, le CICR entamait des contacts avec des représentants du nouveau pouvoir, tandis qu'une action d'urgence était organisée, conjointement avec la Société nationale, pour l'évacuation et les soins aux blessés de guerre, dans l'hôpital Balcha (où travaillaient quatre équipes soviétiques<sup>13</sup>), ainsi que dans

les hôpitaux du ministère de la Santé encore en service.

En date du 7 juin, le CICR adressa une offre de services formelle au gouvernement provisoire, en vue d'obtenir l'accès aux personnes détenues en relation avec les récents événements; il y joignit un mémorandum sur les activités humanitaires de l'institution en faveur des personnes détenues, afin de souligner le caractère strictement humanitaire de sa démarche et de son action. En outre, le CICR présenta le plan d'assistance alimentaire et médicale d'urgence, qu'il venait de lancer avec la Croix-Rouge éthiopienne, en faveur des ex-soldats se trouvant disséminés dans le pays, sans abri ni nourriture et sans soins médicaux.

Ce même mois de juin, les nouvelles autorités de l'Erythrée demandèrent à l'équipe chirurgicale du CICR travaillant à l'hôpital d'Asmara, de quitter le pays. A la suite de ce retrait, le CICR transmit, le 15 septembre, une offre de services au gouvernement provisoire de l'Erythrée, proposant une mission à haut niveau pour examiner la possibilité d'une reprise de son action dans le cadre de son mandat.

Suite à divers entretiens et contacts, le vice-président, Claudio Caratsch, entreprit une mission en Ethiopie, ainsi qu'en Erythrée, du 14 au 21 décembre. A Addis-Abeba, il rencontra le président du gouvernement provisoire, Meles Zenawi, entouré de ses proches collaborateurs, qui donna son accord pour les visites de tous les lieux de détention (dont le début fut fixé au début de 1992). A Asmara, M. Caratsch eut plusieurs entretiens, notamment avec le secrétaire général du gouvernement provisoire érythréen, Issayas Afeworki, ainsi qu'avec Mohamed Said Barreh, secrétaire des Relations étrangères. Les dirigeants érythréens donnèrent une réponse positive quant au retour du CICR en Erythrée, tout en l'informant du fait que tous les détenus commençaient d'être libérés. En revanche, l'assistance du CICR dans le domaine orthopédique était vivement souhaitée.

#### Activités en faveur des ex-soldats

Suite au renversement de la situation, des dizaines de milliers de soldats de l'ex-armée

<sup>13</sup> Cet hôpital appartenait à l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soviétique. Il fut transformé en un hôpital de chirurgie de guerre, dont le CICR prit la responsabilité pendant les semaines de troubles à Addis-Abeba.

gouvernementale, jusqu'alors basés au nord de l'Éthiopie, furent démobilisés par les nouvelles autorités. Les services humanitaires de l'EPRDF sollicitèrent l'aide du CICR pour venir en aide à ces hommes qui se trouvaient dans une situation de dénuement dramatique. Dès le début juin, le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne lancèrent une opération d'assistance d'urgence à grande échelle pour faciliter leur retour.

Une vingtaine de camps de transit furent érigés le long des routes menant vers le sud, où les ex-soldats reçurent, dans une première phase, des soins médicaux, de la nourriture et de l'eau, des couvertures et des habits. Au plus fort de l'action, quelque 1 000 volontaires de la Croix-Rouge éthiopienne et 40 expatriés (du CICR et de 15 Sociétés nationales), ainsi qu'une centaine d'employés recrutés localement, travaillaient dans les camps.

Une importante action d'assainissement était nécessaire dans les camps de transit pour les ex-soldats, mais sa réalisation fut délicate en raison de l'afflux massif de ces hommes et de l'évolution non prévisible de la population des camps. Les ingénieurs sanitaires du CICR équipèrent donc les camps de structures légères, pouvant être modifiées en tout temps (citernes d'eau potable, rampes de robinets, latrines, etc.) et recrutèrent des volontaires parmi les ex-soldats pour veiller au respect des règles élémentaires d'hygiène et à la propreté des camps.

Sur le plan médical, les équipes eurent principalement à soigner des hommes exténués, atteints de déshydratation, de diarrhée chronique ou de fièvres récurrentes causées par les privations.

La seconde phase fut celle du transport des ex-soldats vers leurs lieux d'origine. Près de 380 bus et camions furent nécessaires pour cette importante opération qui s'étala sur quelque trois mois. Deux axes principaux furent utilisés pour parvenir au camp de triage de Nazaret, situé au sud d'Addis-Abeba, d'où partaient les bus pour les capitales provinciales: d'une part, l'axe ouest, partant d'Erythrée via Adwa/Adigrat, Mekele (province du Tigré), Dessié (Wollo) vers Nazaret, et, d'autre part, l'axe est, depuis la frontière Erythrée/Soudan en direction de Gondar

(Gondar) et Bahr Dar (Gojjam) vers Nazaret. Les camps de transit d'Adwa et Adigrat, ainsi que ceux du Gondar, permettaient aux hommes de reprendre des forces, après plusieurs jours, ou même, plusieurs semaines de marche, avant de poursuivre leur route en direction des centres de transit de Mekele, Dessié et Bahr Dar, d'où ils gagnaient le centre de triage de Nazaret. Toutefois, dans la pratique, cette «filiale-type» n'a pas toujours pu être suivie, les hommes affluant par vagues dans certains centres qui se trouvaient débordés, des difficultés administratives intervenant dans les procédures de tri, et les moyens de transport étant insuffisants devant l'énorme flux de personnes à absorber.

Malgré les difficultés, plus de 240 000 hommes — dont 45 000 qui avaient fui au Soudan et furent rapatriés du camp de Kassala par le HCR — avaient été ramenés dans leurs lieux d'origine à fin 1991.

Quant à la troisième et dernière phase, elle a consisté en une aide à la réintégration pour ces hommes, revenant dans leurs familles, souvent après des années d'absence et se trouvant dès lors sans argent ni travail. Ce programme, commencé à fin 1991, prévoit une aide en rations alimentaires mensuelles pendant cinq mois.

#### Assistance alimentaire

Au début de l'année, le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne avaient conclu un accord pour une action d'assistance alimentaire en faveur de la population civile vivant en zone gouvernementale en Erythrée. Cette action a bénéficié à quelque 150 000 personnes de la région érythréenne d'Asmara (les vivres étant fournis par le PAM). En outre, le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne ont distribué des rations hebdomadaires, ainsi que de l'eau potable à 50 000 personnes nécessiteuses dans la ville d'Asmara.

Au total, y compris le programme d'assistance aux ex-soldats, ce sont plus de 21 500 tonnes de vivres et 2 000 tonnes de secours non alimentaires (dont 190 000 couvertures, un millier de tentes et 48 tonnes de vêtements) qui ont été distribuées en 1991 lors de ces diverses opérations de secours, menées conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne.

### Assistance médicale

En 1991, les activités dans le domaine médical ont été partagées entre la chirurgie de guerre et les soins d'urgence aux ex-soldats repartant vers le sud. Au départ, les conditions de santé dans les camps de transit étaient extrêmement précaires et le CICR dut compléter les soins médicaux proprement dits par une action d'assainissement et de désinfection, ainsi que de lutte contre la malaria. Plus d'un millier de patients par semaine furent soignés dans les dispensaires des camps et plusieurs centaines d'entre eux admis dans les tentes faisant fonction d'hôpital, les cas les plus sérieux (environ 300) étant transportés dans les hôpitaux du ministère de la Santé à Addis-Abeba.

Le CICR disposait, au début de 1991, de trois équipes chirurgicales de Sociétés nationales, basées respectivement à l'hôpital d'Asmara, en Erythrée, à Bahr Dar, dans le Gojjam et à Dessié, dans le Wollo (Croix-Rouges finlandaise et néerlandaise).

Dès le début de l'année, le CICR avait entrepris des démarches auprès des dirigeants de l'EPLF, en vue de développer ses activités en Erythrée, sa présence étant jusqu'alors limitée à une équipe chirurgicale pour traiter les blessés de guerre à Asmara et au soutien des programmes médicaux de l'ERA<sup>14</sup>. Cependant, suite au changement de gouvernement, l'équipe chirurgicale du CICR, travaillant à Asmara, dut partir à fin juin. Néanmoins, près de 600 opérations chirurgicales ont été pratiquées et 740 patients admis pendant sa période d'activité.

En février, vu le peu d'admissions de blessés de guerre à l'hôpital de Dessié, le CICR, d'entente avec le ministère éthiopien de la Santé et la Société nationale, décida de réduire les activités de son équipe chirurgicale, dont le retrait fut prévu pour le mois de mars. Toutefois, en raison de l'évolution de la situation, l'équipe fut maintenue sur place et continua son activité jusqu'à fin août, date à laquelle la situation était revenue à la normale. Plus de 2 000 blessés du guerre furent admis en 1991 dans l'hôpital, où l'équipe pra-

tiqua 4 335 opérations chirurgicales. Pendant la période la plus active (mai-juillet), une équipe chirurgicale supplémentaire fut envoyée en renfort à Dessié.

L'équipe chirurgicale de Bahr Dar, dans le Gojjam, se trouva coupée du monde pendant trois mois, de fin février à juin, suite à la prise de la ville par les troupes de l'EPRDF. Composée d'une chirurgienne et de trois infirmières, elle assura, dans des conditions très difficiles, tant sur le plan psychologique que technique (coupures d'eau et d'électricité, manque de médicaments, matériel chirurgical et de pansements), le traitement de plus d'un millier de blessés de guerre, pratiquant plus de 750 opérations chirurgicales entre le 24 février et le 2 juin. Une partie du personnel éthiopien ayant quitté l'établissement lors de la prise de la ville, de jeunes volontaires de la Croix-Rouge prirent le relais, travaillant nuit et jour pour s'occuper des patients.

Malgré son isolement, l'équipe chirurgicale a pu donner de ses nouvelles pour la première fois à mi-mars, via Khartoum, ce qui a permis au CICR de rassurer les familles. Un convoi du CICR a pu se rendre à Bahr Dar le 6 juin, afin de relever son personnel et ravitailler l'hôpital en médicaments et matériel chirurgical. Pour toute l'année, on compte plus de 1 800 admissions et 2 600 opérations.

Par ailleurs, le CICR a assuré temporairement, aux termes d'un accord signé le 25 mai avec la Croix-Rouge éthiopienne et l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soviétique, la responsabilité de l'hôpital Balcha, à Addis-Abeba. Cet établissement a ainsi pu accueillir 1 200 blessés civils entre mai et juillet.

### Programme orthopédique

Le CICR a continué son assistance technique au centre de rééducation de Debré Zeit et à au centre orthopédique d'Addis-Abeba. Au total, ces deux centres ont fabriqué 1 280 prothèses et 330 orthèses (appareils de soutien), alors que plus de 950 invalides de guerre ont été admis pour traitement. Le CICR a en outre poursuivi son soutien aux centres orthopédiques d'Asmara, Dessié et Harar.

<sup>14</sup> Eritrean Relief Association (branche humanitaire de l'EPLF).

## OUGANDA

Les affrontements entre mouvements d'opposition et forces gouvernementales se sont poursuivis tout au long de l'année 1991 dans les districts du nord et du nord-est du pays. Ces combats de guérilla ont eu principalement lieu dans les districts de Gulu, Kitgum et, dans une moindre mesure, dans ceux d'Apac et Lira. A l'extrême sud-ouest du pays, des accrochages, liés à la situation au Rwanda, se sont produits le long de la frontière, causant une certaine insécurité pour la population ougandaise.

Le sort de la population civile est resté lié à cette situation fluctuante. Ce fut notamment le cas pour la région nord de l'Ouganda, où, en raison d'une vaste offensive militaire qui s'est déroulée de mars à août, le CICR n'a plus eu accès à la région jusqu'à fin septembre. A cette date, il a été en mesure de retourner à Gulu et Lira, pour y reprendre ses activités de visites des lieux de détention. Une fois le calme revenu, une présence permanente du CICR dans la région n'était plus nécessaire. Aussi l'institution a-t-elle fermé ses deux bureaux de Gulu et Soroti à la fin de l'année, tout en assurant des visites régulières depuis Kampala.

\*  
\* \*

### Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi la visite des personnes détenues en relation avec le conflit ou pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Au total, 144 visites ont été faites à 2 730 détenus (dont 2 079 vus pour la première fois) dans 68 lieux de détention civils et militaires, y compris des stations de police et des casernes militaires. Cependant, les délégués n'ont pas obtenu de pouvoir visiter les militaires non condamnés dans les lieux de détention de l'armée.

L'offensive militaire, lancée en mars par les forces gouvernementales dans le nord du pays, a entraîné de nouvelles arrestations. Le CICR a entrepris des démarches en vue de pouvoir visiter ces personnes dans les lieux de détention de la région. Malgré une première autorisation reçue du commandant des

forces armées, le CICR n'a plus eu accès au nord du pays et ce blocage a perduré. Dans le même temps, trois employés ougandais du bureau du CICR à Gulu étaient arrêtés dans le cadre de leur activité. Ils furent libérés à fin juin.

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Kampala à fin mai, afin de sensibiliser les autorités ougandaises sur la nécessité humanitaire d'une reprise des activités du CICR dans le nord du pays. Ce n'est que le 26 septembre que le CICR reçut les autorisations nécessaires pour reprendre les visites de lieux de détention dans le nord (notamment les prisons de Gulu, Lira et Kitgum).

Des secours (pour environ 57 000 francs suisses) ont été fournis dans les prisons visitées: d'une part, une assistance nutritionnelle a été mise en place pour les détenus souffrant d'avitaminose, suite à une alimentation mal équilibrée, et, d'autre part, des distributions ponctuelles ont été faites (matériel de nettoyage, articles de toilette, habits ou couvertures). En outre, le CICR a fourni une aide matérielle aux détenus libérés pour les aider à reprendre une vie normale. Enfin, des travaux d'assainissement ont été effectués dans les prisons gouvernementales de Kampala, Jinja, Kumi, Mbale et Soroti.

### Agence de Recherches

Les activités de l'Agence de Recherches du CICR en Ouganda ont été déployées, d'une part, en relation avec les visites de lieux de détention et, d'autre part, dans les camps de réfugiés soudanais et rwandais. Dans le domaine de la détention, l'Agence a poursuivi l'enregistrement des détenus nouvellement visités.

En ce qui concerne la transmission de messages familiaux (plus de 13 700 en 1991), la fermeture des bureaux de Gulu et Soroti a amené le CICR à confier en partie la responsabilité de leur distribution à la Croix-Rouge ougandaise. De même, les activités concernant les réfugiés soudanais dans la province du West Nile, ainsi que l'arrivée de nombreux réfugiés rwandais au sud de l'Ouganda, ont nécessité la création d'une structure Agence au sein de la Société nationale. Par ailleurs,

218 cas de recherches de personnes ont été résolus positivement l'an dernier.

#### **Rapatriements entre l'Ouganda et le Rwanda**

Suite aux troubles qui se sont déroulés au Rwanda, le CICR a été saisi par les deux pays pour organiser, en tant qu'intermédiaire neutre, le rapatriement de ressortissants ougandais et rwandais bloqués de part et d'autre de la frontière. Le premier convoi a quitté Kampala le 2 mars, avec 34 étudiants rwandais à bord, et a ramené 30 Ougandais au retour. Au total, en trois opérations, ce sont quelque 340 ressortissants ougandais et 50 Rwandais qui ont pu regagner leurs pays respectifs (*Voir aussi sous chapitre «Rwanda»*).

Par ailleurs, une équipe de délégués a procédé, en décembre, à une évaluation de la situation des réfugiés rwandais, au nombre d'environ 20 000, se trouvant dans le district ougandais frontalier de Kisuro.

#### **Protection de la population civile**

La population civile ougandaise a continué d'être la première victime des affrontements dans certaines régions du pays. Dans le nord de l'Ouganda, en raison des opérations militaires qui y furent déployées entre mars et août, la population s'est trouvée prise entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition et, de ce fait, exposée au double risque des combats en première ligne et des actes de représailles.

Dès qu'il obtint de pouvoir retourner dans le nord, à partir de fin septembre, le CICR s'est enquis de la situation de la population civile, en particulier des personnes déplacées suite aux opérations militaires.

#### **Assistance à la population civile**

En 1991, le CICR a continué de fournir une assistance alimentaire et matérielle aux personnes déplacées dans les régions conflictuelles de l'Ouganda. Si l'institution travaillait seule (jusqu'au blocage) dans les régions de Gulu et Soroti, l'action d'assistance a été en revanche déployée en coopération avec les sections de la Croix-Rouge ougandaise dans

d'autres zones conflictuelles, telles que le Kasese (sud-ouest).

Dans le nord du pays, le CICR a lancé, dès le 12 février, un programme d'aide agricole en faveur de 30 000 familles (environ 90 000 personnes) revenues dans leur région d'origine après avoir été déplacées dans l'est du pays. Une aide alimentaire d'appoint (82,5 tonnes) leur a été distribuée. Un programme similaire fut organisé en août dans la région de Soroti, en faveur de 18 500 familles. Au total, plus de 400 tonnes de semences et 63 000 houes ont été distribuées. Par ailleurs, un programme d'assainissement et d'hygiène publique, lancé dans la zone de Kumi, au début de l'année, a dû être interrompu, les puits réparés ayant été détruits lors de combats, et le CICR n'ayant plus accès à cette région en raison de l'offensive militaire.

En décembre, suite à la fermeture de l'entrepôt du CICR à Soroti, les stocks restants furent transférés en Ethiopie et au Soudan, avec le soutien logistique de la délégation du CICR au Kenya.

Dans le Kasese, des troubles ont entraîné en mars des déplacements de populations. Deux missions d'évaluation, entreprises en coopération avec la Société nationale, ont permis de recenser près de 3 000 familles déplacées. Le CICR a fourni les secours et les moyens de transport à la Société nationale qui s'est chargée des distributions (environ 57 tonnes de semences, 5,3 tonnes de vivres et 24 tonnes de matériel divers (outils, couvertures, jerrycans et ustensiles de cuisine).

## **RWANDA/BURUNDI**

### **TROUBLES AU BURUNDI**

Des troubles ont éclaté à fin novembre au Burundi, causant la fuite de 4 000 Burundais au Rwanda et de 20 000 autres au Zaïre. Des délégués du CICR qui se trouvaient sur place, ayant achevé une série de visites de lieux de détention, purent intervenir immédiatement, notamment pour évacuer des blessés dans certains quartiers de la capitale. Le CICR lança en outre des appels à la radio pour que l'emblème de la croix rouge soit respecté par les parties.

Lors d'un entretien avec le premier ministre, le CICR reçut l'autorisation de visiter les personnes arrêtées suite aux événements. Les visites commencèrent au début du mois de décembre et, à la fin de l'année, le CICR avait enregistré 650 nouveaux détenus de sécurité. Une assistance d'appoint a été fournie dans les prisons visitées.

Avant les événements, le CICR avait procédé à deux séries de visites de lieux de détention, la première, commencée en mars-avril, et la seconde en octobre-novembre. Au total, 50 visites ont été faites en 1991 dans une quinzaine de lieux de détention, où se trouvaient 1 094 détenus relevant du mandat du CICR.

Par ailleurs, le CICR a visité en décembre 228 réfugiés rwandais, hébergés à l'Ecole nationale de police en attendant leur rapatriement. Un délégué du CICR a en outre accompagné les réfugiés, lors de leur retour au Rwanda, à fin décembre.

### **ACTION D'URGENCE AU RWANDA**

Les affrontements au Rwanda se sont poursuivis tout au long de l'année 1991. Le 23 janvier, la ville de Ruhengeri, au nord du Rwanda, était attaquée par des combattants du FPR<sup>15</sup>. Une équipe du CICR se trouvant dans la capitale (où elle terminait une série de visites de lieux de détention), se rendit à Ruhengeri le 24 janvier, avec des secours médicaux qui furent remis à l'hôpital de la ville.

Les évaluations, menées les jours suivants, permirent de se rendre compte que 10 000 personnes environ avaient fui dans la campagne, comme lors de flambées de violence précédentes. De ce fait, le programme d'assistance de la Croix-Rouge rwandaise et de la Croix-Rouge belge, lancé en octobre 1990 et financé jusqu'à fin janvier 1991 par la CEE<sup>16</sup>, fut repris par le CICR en faveur des victimes de la nouvelle situation conflictuelle.

Cette situation perturbée se poursuit pendant toute l'année, le nombre des déplacés ayant passé, entre janvier et fin avril, à

<sup>15</sup> Front patriotique rwandais.

<sup>16</sup> Communauté économique européenne.

plus de 90 000 personnes. A cette situation d'urgence, s'est ajoutée l'arrivée, en novembre, de nombreux réfugiés du Burundi.

Le CICR a soutenu la Croix-Rouge rwandaise — notamment par la formation de personnel et un appui logistique — pour qu'elle renforce sa capacité opérationnelle et puisse reprendre petit à petit la gestion des programmes de secours aux populations déplacées.

### **Activités en faveur des personnes détenues**

Suite aux troubles de novembre 1990, le CICR avait obtenu l'autorisation de visiter les personnes arrêtées en raison des événements. La première série de visites, commencée le 20 novembre 1990 et achevée le 14 janvier 1991, a permis de visiter plus de 4 000 détenus de sécurité dans 21 prisons. Dans les mois qui suivirent, les autorités procédèrent à de nombreuses libérations, ce qui ramena à une soixantaine le nombre des détenus relevant du mandat du CICR. Ces détenus furent visités régulièrement pendant le reste de l'année.

En juin, le CICR fit des démarches pour avoir accès aux personnes supposées en mains de l'armée et détenues dans les casernes. Toutefois, le CICR n'a pas obtenu l'autorisation demandée.

En outre, ses délégués n'ont pas été à même de visiter les personnes présumées en mains du FPR, malgré une réponse de principe favorable à l'offre de services du CICR.

Le CICR a poursuivi le programme d'assainissement dans dix prisons, lancé l'année précédente. A cet effet, un ingénieur sanitaire s'est rendu sur place au début de l'année, pour faire démarrer les travaux qui furent réalisés par les détenus eux-mêmes.

### **Protection de la population civile**

Des missions d'évaluation dans le nord du Rwanda ont permis de cerner rapidement la situation des personnes déplacées suite aux combats: la plupart d'entre elles étaient regroupées dans des camps, alors que d'autres avaient trouvé refuge dans des «ranches» abandonnés, dont les propriétaires avaient eux-même fui en Ouganda. Le CICR a tenté, par de nombreuses missions sur le terrain,

d'empêcher, par sa présence, les exactions contre la population civile. Au cours de leurs déplacements, les délégués ont saisi toute occasion pour sensibiliser leurs interlocuteurs aux principes élémentaires d'humanité et au respect de l'emblème.

**Agence de Recherches**

Outre l'enregistrement des détenus visités par les délégués, l'Agence a transmis plus de 4 000 messages familiaux, principalement entre les détenus et leurs familles au Rwanda et à l'étranger. De plus, 452 personnes qui faisaient l'objet de recherches par un parent, ont été retrouvées en 1991.

**Assistance en faveur des personnes déplacées**

La plus grande partie des personnes déplacées (environ 60 000 personnes) se trouvait dans la région de Ruhengeri, les autres groupes étant répartis dans les districts de Byumba, Kiyombe, Ngarama et Rukomo. Le CICR est intervenu auprès de ses interlocuteurs, afin que les autorités trouvent une meilleure solution que le regroupement des déplacés dans des camps à forte concentration de personnes, la promiscuité favorisant la dépendance des assistés et la propagation des maladies.

Lorsque les stocks mis à disposition par la CEE furent épuisés, à la mi-mars, le CICR procéda à des achats locaux, pour nourrir les populations déplacées. Quatre bases logistiques furent créées, d'où la Croix-Rouge rwandaise pouvait rapidement procéder aux distributions; au total, plus de 5 600 tonnes de secours alimentaires et matériels (3,4 millions de francs suisses) furent distribuées en 1991.

Lors d'une mission dans le nord-est du Rwanda, les délégués découvrirent des groupes de personnes déplacées qui avaient été expulsés de Tanzanie, où ils avaient tenté de se réfugier. Ces personnes se trouvaient dans un état nutritionnel alarmant, ne pouvant retourner dans leurs lieux d'origine et ne disposant d'aucune ressource alimentaire. Un programme ad hoc a été entrepris à leur intention par la Société nationale, avec le soutien du CICR.



**SOMALIE**

L'année 1991 a vu la Somalie, déjà déchirée par des années de conflit interne au nord-ouest, sombrer dans une situation de violence extrême. Les affrontements opposant les forces gouvernementales à celle de plusieurs mouvements coalisés (USC, SPM, SSDF<sup>17</sup>), qui avaient gagné la capitale en décembre 1990, ont abouti, en janvier 1991, à la destitution du gouvernement du président Siad Barre. Les combats continuèrent néanmoins entre factions rivales, touchant le centre et le sud du pays. Le manque de discipline des combattants et le non-respect des règles de combat les plus élémentaires ont fait payer un très lourd tribut à la population civile: il y a eu

<sup>17</sup> United Somali Congress; Somali Patriotic Movement; Somali Salvation Democratic Front.

des dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés ou réfugiés.

Tout au long de l'année, l'anarchie et la violence des affrontements ont rendu la mission humanitaire du CICR en Somalie extrêmement dangereuse, le pays étant livré à des bandes armées incontrôlées. Un collaborateur du CICR, de nationalité belge, Wim Van Boxelaere, a d'ailleurs payé de sa vie cette situation: grièvement blessé par balles le 11 décembre devant le siège du Croissant-Rouge somalien à Mogadishu, il est décédé lors de son rapatriement, à bord de l'avion sanitaire qui le transportait de Nairobi à Anvers. Le ressortissant somalien qui s'était interposé pour protéger le délégué du CICR, est également mort de ses blessures.

Le CICR a été contraint à plusieurs reprises de retirer ses équipes pour des raisons de sécurité: au début de janvier, lors des combats dans la capitale, les expatriés et quelques employés locaux, dans l'impossibilité d'exercer leur mission humanitaire, ont été évacués sur Djibouti, à bord du navire «Jules Verne», se trouvant dans la région dans le cadre d'une mission de secours du gouvernement français. Le CICR a immédiatement ouvert une base à Djibouti, afin de poursuivre son action et de pouvoir approvisionner sa sous-délégation de Berbera, dans le nord-ouest de la Somalie. En même temps, les contacts au niveau diplomatique étaient maintenus avec les nouvelles autorités somaliennes, à Djibouti, au Kenya et en Europe, afin d'obtenir les garanties indispensables à la reprise, en toute sécurité et indépendance, des activités humanitaires du CICR dans la capitale.

Alors que le CICR pouvait retourner à Mogadishu le 24 février, il dut retirer ses équipes de Berbera à la mi-mars, les combats faisant rage dans le nord. Ce ne fut qu'en juillet que le CICR put se réimplanter à Berbera, dans ce qui était devenu, en mai, la «République du Somaliland», suite à une déclaration unilatérale d'indépendance. Il y ouvrit, en août, un bureau à Hargeisa, près de la frontière éthiopienne. Parallèlement, afin de venir en aide aux dizaines de milliers de personnes déplacées fuyant les combats dans la capitale et à Kismayo, le CICR s'était installé dès le mois de mai dans le sud de la Somalie, à

Kismayo et à Liboi/Doble, à la frontière kenyane.

\*  
\* \*

#### Activités en faveur des personnes détenues

Le CICR avait effectué des démarches en 1990 pour avoir accès aux détenus de sécurité. Suite au renversement du régime du président Siad Barre, en janvier 1991, tous les détenus des prisons gouvernementales s'échappèrent. Toutefois, dans les mois qui suivirent, des arrestations eurent lieu. Le CICR reçut des nouvelles autorités somaliennes l'autorisation de visiter toutes les personnes détenues en zone SNM<sup>18</sup>. Les visites débutèrent le 7 mars à la prison centrale de Berbera, mais durent être interrompues en raison de la dégradation de la situation. En septembre, suite à une autorisation de visite de tous les lieux de détention du nord-ouest, reçue de la part des autorités du «Somaliland», le CICR se rendit à nouveau à la prison de Berbera, ainsi qu'à celles de Boroma, Burao et Hargeisa. Par ailleurs, le CICR a visité des détenus en mains d'autres factions armées, notamment le SSDF à Garoe (nord-est) et le SPM à Kismayo (sud). Au total, en 1991, le CICR a effectué 13 visites dans 9 lieux de détention, où se trouvaient 70 détenus.

#### Agence de Recherches

Le conflit a causé le déplacement de centaines de milliers de personnes à l'intérieur et hors des frontières du pays, alors que les moyens de communication (courrier, téléphone) étaient réduits à néant. Le CICR a dû rapidement mettre sur pied une structure pour permettre l'échange de messages entre familles séparées et la recherche des disparus. Une dizaine d'antennes furent ouvertes en territoire somalien, une à Djibouti ainsi que deux autres dans les camps de réfugiés somaliens au Kenya. L'échange de messages, incluant de nombreux autres pays abritant d'importantes communautés somaliennes, tels que l'Arabie Saoudite, le Canada, l'Italie, les pays scandinaves et le Royaume-Uni, fut con-

<sup>18</sup> Somali National Movement.

sidérable: plus de 22 500 missives furent ainsi transmises par le CICR en 1991, contre 1 400 en 1990.

Les délégués ont en outre pu organiser des opérations de regroupement familial pour 23 personnes de nationalité somalienne. Par ailleurs, le CICR a organisé en janvier, l'évacuation sur Mombasa (Kenya) de quelque 580 étrangers bloqués par les combats à Mogadishu. Cette opération a été réalisée dans des conditions de sécurité extrêmement précaires, grâce à des avions mis à disposition du CICR par les autorités italiennes et volant sous l'emblème de la croix rouge.

Parallèlement, à fin janvier, le CICR fut à même de rapatrier 123 réfugiés éthiopiens de Boroma, au nord de la Somalie, sur Babilé, en Ethiopie. Ce dixième et dernier convoi a permis le retour de plus de 5 500 réfugiés éthiopiens dans leur pays.

#### **Assistance en faveur de la population civile**

En dépit des difficultés rencontrées, notamment à Mogadishu, le CICR continua de venir en aide à la population victime du conflit, en organisant, dès le début du mois de février, au départ des ports de Djibouti et Mombasa des navettes de secours.

Dès le début de l'année, les délégués du CICR effectuèrent de nombreuses évaluations des besoins dans le pays et, dès le mois de mars, des secours alimentaires et matériels furent distribués dans les camps de personnes déplacées, de même qu'à des groupes de civils particulièrement affectés par le conflit.

Le CICR est en outre intervenu, en tant qu'intermédiaire neutre, pour apporter des secours alimentaires et médicaux à près d'un millier de travailleurs somaliens, expulsés d'Arabie Saoudite et bloqués à bord d'un bateau au large de Berbera, en mars.

Suite à plusieurs évaluations nutritionnelles dans diverses régions, le CICR décida le lancement d'un programme agricole dans le centre et le sud de la Somalie, afin de permettre à la population de pouvoir retrouver une certaine autonomie alimentaire. Plus de 500 tonnes de semences et des outils aratoires furent ainsi distribués à quelque 100 000 chefs de familles dès le mois d'août (temps des semailles). Au total, plus de 22 400 tonnes

de secours alimentaires et matériels, pour une valeur de 18 millions de francs suisses, furent distribuées en Somalie en 1991.

#### **Mesures de sécurité**

En raison de la détérioration de la situation, l'organisation des opérations d'assistance fut très difficile: impossibilité d'accoster pour les bateaux à certaines périodes, délais de plusieurs semaines pour le déchargement des denrées, pillage des entrepôts et vols des véhicules ont été monnaie courante, sans parler des problèmes surgissant après les distributions. Ces éléments ont incité le CICR à impliquer davantage les autorités traditionnelles (chefs de clans) dans le processus de distribution.

Par ailleurs, des mesures de sécurité très strictes ont été prises pour toutes les sorties des équipes du CICR à Mogadishu et sur le terrain.

#### **Assistance médicale et chirurgicale**

Tout au long de l'année, suite aux combats qui faisaient rage dans une région ou une autre du pays, les hôpitaux de Mogadishu, Berbera et Kismayo furent débordés par l'afflux de blessés de guerre. A Mogadishu, l'hôpital Martini (abritant également la délégation du CICR), accueillait 100, 200, puis même 300 patients. Au nord, l'hôpital du CICR à Berbera resta opérationnel même après le départ des équipes expatriées, son fonctionnement étant assuré par le personnel local, sous la responsabilité du Croissant-Rouge somalien.

Une évaluation des besoins chirurgicaux démontra la nécessité d'améliorer la formation du personnel médical somalien. Un cours de chirurgie de guerre fut organisé en septembre et octobre, à l'Hôpital Digfer à Mogadishu, sous la responsabilité d'un chirurgien du CICR pour une vingtaine de médecins/chirurgiens somaliens.

Suite aux combats meurtriers de novembre qui aboutirent à la division des secteurs nord et sud de la capitale et causèrent des dizaines de milliers de blessés, deux équipes chirurgicales (mises à disposition par les Croix-Rouges finlandaise et néerlandaise) furent envoyées d'urgence et implantées de part et d'autre de

la ligne de front. Elles durent cependant être retirées dans le courant du mois de décembre, à cause de la dégradation des conditions de sécurité.

Dans la zone nord de la capitale, tenue par les forces d'Ali Mahdi, la situation devint rapidement catastrophique, ces quartiers ne disposant pas d'hôpitaux et étant inaccessibles depuis le sud de la capitale. Grâce à un petit avion qui put atterrir à une vingtaine de kilomètres de la ville, le CICR put néanmoins acheminer des secours d'urgence destinés à cette zone, où les blessés étaient traités dans des centres de soins improvisés dans des maisons privées.

#### *Programme d'assainissement*

Le CICR a lancé un programme de travaux d'assainissement pour pallier les destructions dues aux combats, notamment à l'hôpital Martini à Mogadishu. Les installations d'approvisionnement en eau potable des hôpitaux de Berbera et Kismayo, ainsi que les citernes publiques dans cette dernière ville furent en outre remises en état par les ingénieurs sanitaires du CICR. Dans la région de Doble (frontière kenyane), des pompes furent installées dans les camps de personnes déplacées pour leur procurer de l'eau potable.

Au total, l'assistance médicale et d'assainissement du CICR en Somalie a totalisé 2,3 millions de francs suisses en 1991.

#### **Logistique**

Dans les conditions extrêmement difficiles et dangereuses qui ont marqué la mission du CICR en Somalie l'an dernier, le soutien logistique a été d'une grande importance. Le CICR est resté en 1991 la seule organisation humanitaire présente sur l'ensemble du territoire somalien. Il a ainsi loué des avions à Djibouti et Nairobi, des camions en Somalie, et affrété trois bateaux (qui ont relié Mombasa à Kismayo et Mogadishu, et Djibouti à Berbera) pour parvenir, en dépit de conditions parfois à la limite du possible, à venir en aide aux victimes d'un conflit fratricide et sanglant.

## **SOUDAN**

Le début de 1991 a été marqué pour le CICR au Soudan par d'importantes difficultés. Son action a été bloquée pendant plusieurs mois, suite au retrait, fin 1990, de l'autorisation de vol au-dessus du Sud-Soudan, de la part du gouvernement de Khartoum. Ce blocage a obligé le CICR à retirer ses délégués de l'ensemble de ses six sous-délégations du Sud-Soudan à mi-février. Le délégué général adjoint pour la zone Afrique s'est rendu à Khartoum du 13 au 20 mars, pour des discussions à haut niveau, afin de poursuivre le dialogue et d'obtenir une reprise des activités des deux côtés de la ligne de front. Finalement, à fin juin, le CICR put retourner au Sud-Soudan et reprendre son action de protection et d'assistance aux victimes du conflit, tant du côté gouvernemental que dans les zones tenues par le SPLM/SPLA<sup>19</sup>. A cet égard, le Croissant-Rouge soudanais est un important partenaire opérationnel du CICR, de même que, dans les zones SPLA, la coopération avec la SRRA<sup>20</sup> est essentielle pour le bon déroulement des opérations du CICR.

Après la chute du gouvernement éthiopien, quelque 300 000 réfugiés soudanais installés depuis des années en Ethiopie, ont pris la fuite et sont retournés au Sud-Soudan. Ces personnes arrivèrent complètement démunies, au plus fort de la saison des pluies, sans abri ni nourriture, et se trouvèrent bloquées dans les collines bordant la frontière éthiopienne. En faveur de 100 000 d'entre elles, le CICR a déployé une vaste action de secours, ainsi qu'un programme de regroupement familial touchant plus de 14 000 enfants non accompagnés, disséminés dans la région, suite à ces événements.

\*  
\* \*

#### **Activités en faveur des personnes détenues**

Dans le domaine de la détention, aucune visite de personnes détenues en relation avec

<sup>19</sup> Sudan People's Liberation Movement/Army.

<sup>20</sup> Sudan Relief and Rehabilitation Association, branche humanitaire du SPLM/SPLA.

le conflit n'a eu lieu en 1991. Le CICR n'a pas obtenu du gouvernement soudanais l'autorisation de se rendre dans les lieux de détention. Du côté SPLA, après avoir pu visiter quelques groupes de prisonniers en 1989 et 1990, le CICR a entrepris des négociations en 1991 pour avoir accès à l'ensemble des détenus en relation avec le conflit, et pouvoir effectuer les visites selon ses critères (accès aux détenus dans leurs lieux de détention, répétition des visites, entretiens sans témoin avec les détenus, notamment). L'autorisation de procéder à de telles visites a été reçue le 30 décembre.

### Protection de la population civile

Le CICR a poursuivi en 1991 ses démarches auprès des autorités gouvernementales et de la SPLA, afin d'assurer un meilleur respect des populations civiles prises au piège du conflit. Outre les tâches d'assistance alimentaire et médicale pour les Soudanais revenus d'Éthiopie et se trouvant dans la région de Pochalla, le CICR a sensibilisé les autorités au problème de la réinstallation de ces personnes, que ce soit dans leurs lieux d'origine, ou dans toute autre région où elles pourraient s'établir dans des conditions de sécurité acceptables. Ces discussions se poursuivaient à fin 1991.

### Protection des enfants non accompagnés

Parmi les réfugiés revenus d'Éthiopie, se trouvaient quelque 14 000 enfants, entre 8 et 14 ans, principalement des garçons, qui, pour la majorité d'entre eux, avaient perdu contact avec leurs parents lors de leur séjour en Éthiopie. Le CICR s'est préoccupé de cette catégorie particulièrement vulnérable, afin d'assurer la protection de ces mineurs.

Des discussions ont eu lieu à ce sujet avec les autorités, les Nations Unies et le CICR, afin de trouver une solution dans le cadre du droit international humanitaire et de la Convention pour la protection de l'enfant. Un «plan d'action inter-agences» pour l'assistance immédiate, la protection, la réintégration et la réinstallation des enfants non accompagnés au Sud-Soudan<sup>21</sup> a été décidé au terme de ces négociations, en novembre 1991. Selon cet



accord, le CICR a été désigné pour diriger les opérations de recensement, de protection et d'assistance en vue du retour des enfants au sein de leurs familles. Quelque 10 000 enfants furent ainsi enregistrés à Pochalla, 2 000 autres à Nasir et 2 000 à Pakok avant la fin de l'année. Toutefois, en raison de la reprise des opérations militaires dans la région, les regroupements familiaux n'ont pas pu être réalisés en 1991.

### Agence de Recherches

Les activités d'Agence en faveur des populations du Sud-Soudan ont été développées dans les endroits où le CICR était présent en 1991. Plusieurs régions sont restées inaccessibles, ce qui a empêché de traiter un certain nombre de dossiers (400 demandes d'enquête

<sup>21</sup> Inter-Agency Plan of Action for the immediate Assistance, Protection, Reintegration and Resettlement of Non-accompanied Minors in South-Sudan».

restées sans réponse en zone SPLA, notamment). Néanmoins, plus de 5 500 messages ont été échangés entre Khartoum et le Sud-Soudan, 972 personnes ont pu être retrouvées et 11 opérations de regroupement familial réalisées. En outre, l'Agence de recherches a transmis près de 2 800 messages familiaux concernant des réfugiés éthiopiens et ougandais. Avec l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés soudanais de retour d'Éthiopie, parmi lesquels près de 15 000 enfants non accompagnés, les tâches ont considérablement augmenté dans la seconde moitié de l'année, nécessitant la mise en place d'un dispositif opérationnel plus important que par le passé et un renforcement de la coopération dans ce domaine avec le Croissant-Rouge soudanais, d'une part, et la SRRA, d'autre part.

#### Assistance alimentaire

En juin, le CICR a pu reprendre ses distributions de secours en faveur des populations déplacées dans les villes contrôlées par le gouvernement et qui dépendent entièrement d'une aide extérieure, en raison de la coupure de tous les moyens de communication. Le CICR est ainsi venu en aide à 30 000 familles à Wau, 10 000 familles à Juba et 10 000 autres à Malakal, auxquelles plus de 1 300 tonnes de secours ont été distribuées (consistant essentiellement en outils et semences), afin de réduire leur dépendance à l'avenir. En outre, des stocks d'urgence ont été reconstitués dans ces trois villes, en vue de garantir la poursuite des programmes conjoints CICR/Croissant-Rouge soudanais en faveur des groupes les plus défavorisés.

En zone SPLA, les distributions de semences et d'outils agricoles ont touché environ 35 000 familles à Leer et 20 000 autres à Yirol.

Dès le mois de juillet, le CICR a lancé une action d'envergure en faveur des populations soudanaises revenues d'Éthiopie et bloquées dans la région frontrière de Pochalla/Gurkuo: environ 100 000 personnes ont ainsi reçu des vivres, des couvertures et des habits. Ce programme a nécessité un navette aérienne entre Nairobi/Lokichokio (Kenya) et Pochalla pour acheminer plus de 50 tonnes de vivres par jour (soit un total de 4 400 tonnes).

Au total, plus de 6 000 tonnes de vivres ont été acheminées et distribuées en 1991 au Sud-Soudan, tant en zone gouvernementale que dans les régions SPLA.

#### Assistance médicale

En dépit des difficultés, les activités médicales se sont poursuivies en faveur des populations civiles du Sud-Soudan, tant du côté gouvernemental qu'en zone SPLA. Le CICR a notamment assisté, de part et d'autre, les structures de santé locales et formé du personnel médical soudanais.

Le CICR a fourni une assistance au ministère soudanais de la Santé et transporté des médicaments et vaccins pour les hôpitaux de Malakal, Juba et Raja; il a assuré l'évacuation de patients vers les hôpitaux de Khartoum, alors qu'à Kassala, un médecin et une infirmière ont participé à l'action de rapatriement (organisée par le HCR) des soldats éthiopiens, en préparant pour le voyage ceux qui étaient malades ou blessés.

Le CICR a également fourni une assistance médicale aux réfugiés éthiopiens se trouvant dans des camps à Ed Damazin, sur sol soudanais. En outre, un convoi, parti de Khartoum, a rejoint les régions de Dessié et Bahr Dar, coupées du reste de l'Éthiopie pendant plusieurs mois, pour y acheminer des secours médicaux et relever l'équipe chirurgicale du CICR restée sur place pendant les affrontements (*Voir également sous «Éthiopie»*).

En zone SPLA, avec la reprise des vols, les secours médicaux purent à nouveau être acheminés sur place, notamment à Leer (dont le bloc chirurgical a été rénové), Yirol (dont l'hôpital a été remis en fonction) et Pochalla. Le CICR a en outre procédé à une surveillance nutritionnelle des personnes revenues d'Éthiopie et regroupées à Pochalla, qui a montré un taux alarmant de malnutrition chez les enfants. Une assistance appropriée a été donnée à ce groupe vulnérable.

#### Hôpital chirurgical de Lokichokio

De nombreux blessés de guerre ont continué d'affluer à l'hôpital chirurgical du CICR, situé de l'autre côté de la frontière, sur sol kenyan, à Lokichokio. Dès avril, le nombre

des admissions a considérablement augmenté et, jusqu'en décembre, plus de 900 patients y furent traités, dont plus de 60% pour des blessures de guerre. Les deux équipes chirurgicales du CICR ont effectué 2 400 opérations.

Rappelons que le CICR forme du personnel soudanais à l'hôpital de Lokichokio. L'augmentation des médecins locaux en zone SPLA et l'éloignement de l'hôpital du CICR de la ligne de front ont rendu ces stages de perfectionnement encore plus nécessaires que par le passé.

Enfin, des activités d'orthopédie et de physiothérapie ont été lancées à l'hôpital, en raison des nombreux invalides de guerre qui y sont traités. Quatre assistants ont été formés qui ont ensuite regagné les hôpitaux soudanais. Une production de prothèses a été lancée, en coopération avec l'atelier orthopédique de Kabete à Nairobi, mais les besoins dépassant nettement la capacité de production, il est prévu de baser en permanence un orthopédiste à Lokichokio dès 1992.

#### **Programme orthopédique**

Le travail dans l'atelier orthopédique du CICR à Kassala a connu une augmentation considérable en 1991, suite à l'arrivée de nombreux ex-soldats éthiopiens du Tigré et d'Erythrée. Par ailleurs, le CICR a poursuivi son soutien à l'atelier orthopédique de Khartoum. Les ateliers de Kassala et Khartoum ont produit au total près de 500 prothèses et plus de 300 orthèses, et traité plus de 600 amputés et invalides de guerre.

#### **Programme vétérinaire**

Le programme vétérinaire, mis en place dès fin 1988 par le CICR et assuré par la Croix-Rouge danoise en 1990, a pu continuer, malgré l'arrêt des vols du CICR. En effet, le personnel soudanais, formé par le CICR, a

poursuivi les opérations de vaccination. Pendant cette période, les vaccins furent transportés par d'autres organisations, telles que l'UNICEF. Environ 250 000 têtes de bétail furent ainsi vaccinées durant les trois premiers mois de l'année; avec la reprise des vols, en juin, le CICR put à nouveau approvisionner lui-même les équipes vétérinaires, ce qui permit d'immuniser 95 000 bêtes supplémentaires contre la peste bovine, essentiellement dans les régions de Leer et Yirol.

#### **Logistique**

Le CICR a disposé, de juin à décembre, de plusieurs avions pour accéder aux régions du sud, inaccessibles par voie terrestre. Pour ses opérations dans les villes gouvernementales, la délégation de Khartoum a disposé, pendant deux mois, d'un avion gros porteur Hercules C-130 et, pendant le reste de l'année, d'un avion léger. Pour les régions sous contrôle SPLA, qui ne possèdent que de pistes rudimentaires, des avions de type STOL ont été utilisés. Néanmoins, pour acheminer les secours à Pochalla, un avion gros porteur a été employé pour larguer des secours («air-dropping») pendant quelque six mois.

#### **Incidents de sécurité**

Un avion Hercules du CICR a heurté une mine le 2 septembre, lors de son décollage à Wau. Les membres de l'équipage furent blessés et évacués sur Khartoum. Après une interruption de trois jours, pour raisons de sécurité, les vols ont repris sur une échelle réduite pour l'ensemble des destinations, tant en zone sous contrôle gouvernemental que SPLA.

Par ailleurs, deux civils furent tués lors d'une opération de largage de secours à Pochalla, le 24 octobre, les sacs étant tombés en dehors de la piste. Des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises pour éviter de tels accidents à l'avenir.

### **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES**

Les six délégations régionales du CICR ont joué un rôle primordial dans les activités menées par le CICR en Afrique en 1991. Non seulement, la présence des délégués a permis

aux autorités, aux forces armées et de police, aux milieux universitaires et à la population en général de se familiariser avec l'institution, les principes d'action de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge et les règles du droit international humanitaire, mais encore une politique de coopération plus énergique a contribué à doter nombre de Sociétés nationales d'une capacité opérationnelle renforcée. A cet égard, la première étape d'un réseau de télécommunications reliant toutes les Croix-Rouges d'Afrique a été réalisée, alors que de nombreux séminaires ont eu lieu dans divers pays (*lire à ce propos le chapitre «la diffusion en Afrique»*). Dans le domaine de la coopération, l'effort a porté en priorité sur la préparation à l'urgence, en raison des menaces de violence interne dans plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale. Les plans ainsi élaborés, l'équipement et l'appui fournis par le CICR se sont révélés très utiles lors des événements qui sont survenus en cours d'année, les délégués régionaux étant à même d'agir sans délai pour, d'une part, coordonner les opérations d'assistance (évacuation de blessés et distributions de secours d'urgence) avec le soutien actif et efficace des équipes de volontaires des Sociétés nationales, et, d'autre part, entreprendre, avec l'aval d'autorités ouvertes à la cause humanitaire, les tâches relevant du mandat du CICR (visites de détenus, notamment).

**DAKAR: (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal)**

**SÉNÉGAL** — Le 10 mai l'accord de siège, établissant la délégation régionale du CICR à Dakar, a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Sénégal, Djivo Ka, et le délégué régional.

Eu égard à la situation insurrectionnelle affectant la région méridionale de Casamance, une mission d'évaluation a été effectuée en mai. Le CICR a entrepris, conjointement avec la Société nationale, un programme d'assistance pour une valeur de 140 000 francs suisses, en faveur de 5 000 personnes victimes des troubles. Un plan d'assistance et de formation a été conçu et financé par le CICR au profit de la branche de Ziguinchor de la Société nationale, pour lui permettre d'être mieux à même d'intervenir en faveur des populations affectées par les événements.

Au-delà de la signature des accords de paix de Bissau, le délégué régional a continué de se rendre régulièrement dans la région où les tensions sont restées persistantes.

**MALI** — Lors des affrontements qui ont eu lieu en janvier, puis en mars, aboutissant à la chute du président Moussa Traoré, la délégation régionale du CICR à Dakar a soutenu activement la Croix-Rouge malienne dans sa préparation à l'urgence, puis pour mener une vaste action de secours à Bamako. Les équipes de secouristes ont ainsi pu donner les premiers soins et évacuer plusieurs dizaines de blessés, ces actions se déroulant dans des conditions très difficiles.

Le plan d'intervention d'urgence, mis sur pied au lendemain des premiers troubles, et le travail de diffusion effectué en profondeur auprès des autorités, des forces de l'ordre et des médias, ont permis aux secouristes d'agir efficacement pendant les émeutes du mois de mars.

Dès le début de ces troubles, le 23 mars, le délégué régional et un médecin du CICR ont été à l'œuvre dans la capitale malienne, ayant apporté avec eux un lot de médicaments et de secours d'urgence.

Le 28 mars, soit deux jours après la chute du général Moussa Traoré, le CICR était autorisé, par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, président du Conseil de Réconciliation nationale (CRN)<sup>22</sup>, à visiter les personnes arrêtées en raison des événements, et, notamment, les membres de l'ancien gouvernement malien. Une première visite fut effectuée le lendemain 29 mars à une trentaine de détenus dans trois lieux de détention de la capitale. Deux autres séries de visites eurent lieu en juin et novembre. Toutefois, malgré une autorisation de principe, le CICR n'avait pas encore pu visiter l'ancien président Traoré et son épouse à la fin de l'année.

**Zone conflictuelle du Nord** — Dès la reprise des affrontements, en 1991, entre les forces gouvernementales et des éléments armés tamacheqs (Touaregs) dans la région nord du Mali,

<sup>22</sup> Ce Conseil a été remplacé par la suite par le Comité transitoire de Santé publique (CTSP).

le CICR a offert ses services, en sa qualité d'intermédiaire neutre, pour contribuer par sa présence sur place à assurer la protection des populations civiles et des autres victimes de la violence armée et de l'insécurité (personnes déplacées, privées de toutes ressources, détenues, etc.), dans une région fragilisée par la désertification.

Le 6 janvier 1991, des accords de paix ont été signés à Tamanrasset (Algérie). Cependant, après un début de mise en œuvre, la situation s'est détériorée, aboutissant dès février à la reprise des hostilités et entraînant un cycle de violence/répression qui a particulièrement affecté les populations civiles.

Les plus hautes autorités du gouvernement de transition ont accordé toutes facilités au CICR pour effectuer sa mission d'intermédiaire neutre. Le CICR a également bénéficié de la bonne compréhension de son mandat par les principaux mouvements touaregs.

#### *Visites de lieux de détention*

Les autorités maliennes ont accordé au CICR l'accès à toutes les catégories de personnes arrêtées et détenues dans les prisons, les postes de police et de gendarmerie, ainsi que dans les casernes. Les visites ont commencé en juillet, avec la visite des détenus arrêtés en relation avec les événements, à Gao et Bamako.

En octobre, une autorisation formelle a été remise au CICR par le ministre de la Défense et de la Sécurité intérieure, afin que les délégués aient accès, sans restriction et selon les modalités de l'institution, à toutes les catégories de personnes arrêtées et détenues en relation avec les troubles dans le nord, qu'elles se trouvent en mains militaires ou civiles.

Les délégués (dont un médecin) ont ainsi procédé à une seconde série de visites dans tous les lieux de détention, du 25 novembre au 5 décembre, à Diré, Gao, Goundam, Kidal, Léré, Menaka, Niafunké, Tonka et Tombouctou. Hormis 24 détenus tamacheqs détenus à Bamako, les délégués n'ont trouvé aucune personne détenue en relation avec les événements lors de ces visites (*Voir aussi sous «Mauritanie», dans le chapitre Moyen-Orient/Afrique du Nord*).

#### *Action en faveur des populations civiles*

En raison des affrontements et de l'insécurité, plusieurs dizaines de milliers de civils ont fui loin de leurs zones habituelles de vie, de part et d'autre du Lac Faguibine, en direction de l'Algérie et de la Mauritanie et dans le désert. La reprise des hostilités a en outre provoqué la rupture des circuits commerciaux et le départ des organisations non gouvernementales d'assistance qui étaient implantées dans la région. Ces populations se sont donc trouvées sans ressources et dans un climat d'hostilité exacerbé.

Le CICR a été sollicité, dès la reprise des combats, pour intervenir comme intermédiaire neutre, afin de contribuer à une meilleure protection de la population civile et, le cas échéant, d'apporter une assistance à certains groupes vulnérables.

Après une première mission exploratoire, menée avec la coopération de la Croix-Rouge malienne en juillet-août, il est apparu nécessaire de baser en permanence un délégué dans la région la plus conflictuelle, autour de Tombouctou. Une seconde mission d'évaluation dans la région a été effectuée en septembre par un délégué et un médecin, qui a permis de jeter les bases d'une action de protection des populations, assortie d'un volet d'assistance alimentaire et médicale. Une infirmière a rejoint le délégué déjà sur place et tous deux ont organisé des antennes dans les principales localités de la région affectée par le conflit (Goundam, Diré, Niafunké, Léré et Bintaougou, au nord du lac Faguibine).

Parallèlement, une action médicale a été lancée pour remettre en état de marche l'hôpital de Diré, le centre hospitalier de Goundam et les dispensaires du ministère de la Santé (qui avaient été désertés par leur personnel et n'étaient plus approvisionnés). L'action a consisté à faire revenir le personnel et à réapprovisionner les établissements en médicaments et matériel médical. L'infirmière du CICR a en outre procédé à des tournées régulières pour assurer, en plus des consultations, un soutien administratif et technique aux structures rouvertes. L'aide médicale a totalisé 32 000 francs suisses.

Sur le plan des secours, des distributions d'appoint ont été organisées à l'intention de

groupes isolés et vulnérables. Quelque 300 tonnes de vivres ont ainsi bénéficié à 10 000 personnes de la région de Tombouctou. Ces distributions, organisées avec l'accord de toutes les parties, ont contribué à faire baisser les tensions ethniques dans la région.

Enfin, lors des affrontements qui ont eu lieu à Tombouctou, dans la nuit du 11 au 12 décembre, les deux délégués du CICR dans cette ville ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour assurer l'évacuation des blessés vers les hôpitaux de Tombouctou et, pour cinq d'entre eux, sur l'hôpital Kati, près de Bamako.

Parallèlement, le CICR s'est rendu à plusieurs reprises à la frontière de la Mauritanie, dans le but d'établir des contacts avec les réfugiés tamacheqs dans ce pays et de lancer des programmes en leur faveur (*Voir aussi sous le chapitre «Moyen-Orient/Afrique du Nord»*).

#### ***HARARE: (Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)***

En 1991, la délégation régionale du CICR à Harare a concentré ses activités sur les tâches d'agence de recherches et de protection en faveur des réfugiés mozambicains cherchant refuge au Zimbabwe, au Malawi, au Swaziland et en Zambie et accru son soutien aux Sociétés nationales concernées.

Un accord a été signé le 1er février avec les autorités du Zimbabwe (ministère des Affaires sociales et Commissaire pour les Réfugiés), fixant le cadre de l'action du CICR et de la Croix-Rouge du Zimbabwe en faveur des réfugiés mozambicains.

Dans ce cadre, trois équipes mobiles de la Croix-Rouge du Zimbabwe ont commencé leur travail en juin, couvrant toute la frontière avec le Mozambique. Leur tâche a consisté à se rendre dans les postes de police et camps militaires, pour y enregistrer les Mozambicains nouvellement arrivés, puis à les transporter directement dans l'un des cinq camps de réfugiés gérés par le HCR<sup>23</sup>. Au cours de leurs six mois d'activité en 1991, les équipes mobiles ont ainsi enregistré plus de 3 000 Mozambicains à leur arrivée au Zimbabwe. En outre, le CICR a fourni à la Croix-

Rouge nationale les vivres nécessaires à la confection, par des volontaires, de repas quotidiens pour les nouveaux arrivants pendant leur séjour dans les postes de police et camps militaires de la frontière.

#### **Agence de Recherches**

Le réseau d'Agence de Recherches des pays couverts par la délégation régionale (Zimbabwe, Malawi, Swaziland et Zambie) a été réorganisé et renforcé, face à l'accroissement des tâches en relation avec l'afflux de réfugiés mozambicains (+ 80% en 1991), suite à l'autorisation reçue au Mozambique de distribuer les messages familiaux dans tout le pays, y compris dans les zones tenues par la RENAMO (*Voir également sous le chapitre «Mozambique»*).

Du personnel provenant des Sociétés nationales de ces pays a été formé spécialement, lors d'un cours donné à Harare par des spécialistes de l'Agence centrale de Recherches du CICR. Au Zimbabwe, des antennes Agence ont ainsi été installées dans les cinq camps de réfugiés, le travail étant effectué par des employés de la Société nationale; quant au bureau Agence de la délégation du CICR il compte cinq employés spécialisés. Au Malawi (pays abritant près d'un million de réfugiés mozambicains), le service de recherches de la Société nationale à Blantyre, fort de huit employés, a assuré la collecte et la distribution des messages, tandis qu'au Swaziland, la Croix-Rouge nationale a déployé ses activités dans deux camps regroupant environ 20 000 réfugiés. En Zambie, enfin, ce sont sept employés qui ont été basés dans les camps et les régions où sont installés des réfugiés angolais et mozambicains. L'an dernier, près de 14 000 missives ont ainsi été transmises entre le Zimbabwe et le Mozambique, et plus de 13 000 autres dans les autres pays couverts par la délégation régionale. Par ailleurs, le bureau Agence du CICR à Harare a éclairci le sort de 289 personnes — principalement des réfugiés mozambicains — dont les proches avaient perdu la trace.

<sup>23</sup> Il s'agit des camps de Tongogara (42 000 réfugiés), Mazowe River Bridge (28 000), Nyangombe (16 000), Chambuta (5 000) et Nyamatikiti (2 500).

**KINSHASA: (Congo, Zaïre; jusqu'en novembre: Gabon, République centrafricaine, Sao Tomé e Príncipe)**

**ZAÏRE** — La délégation régionale du CICR à Kinshasa qui avait réévalué son action à la baisse en début d'année, compte tenu des mesures prises par le gouvernement zaïrois en matière de détention, a dû subitement renforcer ses effectifs à l'occasion des événements qui ont secoué le pays en septembre et octobre.

Les violences ont éclaté à Kinshasa et dans de nombreuses villes du pays dès le 23 septembre. Immédiatement, le CICR et la Croix-Rouge du Zaïre ont déployé une action d'urgence pour, d'une part, évacuer les blessés et les morts et, d'autre part, subvenir aux besoins alimentaires et médicaux de certains groupes vulnérables de la population (notamment dans les hôpitaux, les orphelinats et les prisons). Le CICR a fourni à la Société nationale les moyens logistiques et les secours nécessaires, et a coordonné l'action des secouristes. A plusieurs reprises, le CICR a fait diffuser des messages à la radio nationale, insistant sur le respect à accorder au travail des volontaires de la Croix-Rouge et à l'emblème protecteur.

Les délégués et médecins du CICR ont procédé à l'évaluation des besoins. Une assistance en médicaments et matériel d'urgence pour les hôpitaux et une assistance alimentaire ont été fournies aux établissements qui connaissaient déjà, avant les émeutes, de grands problèmes d'approvisionnement.

Suite aux troubles survenus en octobre dans toutes les régions du Zaïre, les délégués ont également procédé à l'évaluation des besoins. Ils se sont ainsi rendus à Goma et Kisangani (est et nord du Zaïre), de même qu'à Lubumbashi, dans le Shaba. Dans cette dernière région, des dispensaires d'urgence ont été ouverts en coopération avec la branche locale de la Croix-Rouge. Des stocks de médicaments ont été constitués à Kolwezi, Likasi et Lubumbashi.

Le CICR a fourni plus de 90 tonnes de secours alimentaires et matériels, pour 98 000 francs suisses, lors de ces événements.

#### **Activités en faveur des personnes détenues**

Les délégués du CICR ont effectué l'an dernier des visites dans les lieux de détention, selon des fréquences variables, pour y visiter les personnes arrêtées pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Ils ont ainsi fait 41 visites dans 4 lieux de détention de Kinshasa, relevant de la Gendarmerie nationale, de la Garde civile, de la Sécurité militaire et du ministère de la Justice.

Pendant les événements de septembre et octobre, les délégués ont fourni l'essentiel des vivres (soit 36 tonnes) dans les lieux de détention. Auparavant, dès le mois de juin, au vu de la grave situation de malnutrition constatée, le CICR avait aidé la Société nationale à lancer et mettre en œuvre des programmes nutritionnels intensifs en faveur des détenus. Au total, l'aide dans les prisons s'est élevée à 40 000 francs suisses.

Par ailleurs, en octobre, deux détenus zambiens et 19 détenus de nationalité angolaise, ont été libérés et rapatriés dans leurs pays respectifs sous les auspices du CICR.

#### **Prisonniers de guerre libyens**

Les délégués du CICR ont visité régulièrement, dès décembre 1990, les 594 ex-prisonniers de guerre libyens qui avaient été transportés à Kamina, au sud du Zaïre, à bord d'avions affrétés par le gouvernement américain. La présence du CICR a permis de garantir le rapatriement de 240 ex-prisonniers de guerre ayant choisi de retourner en Libye. Ces personnes furent enregistrées par le CICR, puis remises aux autorités libyennes à Kinshasa.

Au début du mois de février, 354 ex-prisonniers de guerre furent transférés, sous les auspices des autorités américaines, à Tikha, au Kenya. En mars, les délégués du CICR à Nairobi furent à même de s'assurer, au cours d'entretiens sans témoin, que le choix de ces ex-prisonniers de ne pas retourner en Libye était exprimé sans contrainte. Des titres de voyage furent délivrés par le CICR à ces personnes (ayant entre-temps reçu le statut de réfugié) pour leur trajet du Kenya vers les pays d'accueil.

En décembre 1990, lors du transfert des prisonniers de la capitale tchadienne, puis, au début de 1991, le CICR était intervenu auprès des diverses autorités concernées, pour demander l'application des dispositions de la III<sup>e</sup> Convention de Genève sur la protection des prisonniers de guerre (notamment que les captifs puissent exprimer leur libre volonté, en présence du CICR, de retourner ou non dans leur pays). En Jamahiriya arabe libyenne, les prisonniers rapatriés de Kamina ont été visités en février par les délégués du CICR qui ont ainsi pu constater qu'ils étaient déjà réintégrés dans la vie sociale et familiale.

#### Agence de Recherches

Suite aux événements survenus en novembre au Burundi, quelque 20 000 ressortissants de ce pays se sont réfugiés dans l'est du Zaïre (régions de Bambouti, Mboki et Zemio). Le CICR y a entrepris une mission d'évaluation. Alors que le HCR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, déjà sur place, prenaient en charge ces personnes, le CICR a assuré la transmission de plus de 200 messages entre les familles séparées et le traitement d'une quarantaine de demandes de recherches concernant des personnes disparues.

Par ailleurs, la déléguée de l'Agence de Recherches de Kinshasa a effectué plusieurs missions dans les camps du Haut-Zaïre, abritant plus de 90 000 réfugiés soudanais. De même, des missions ont été faites dans le sud du pays, où se trouvent des camps de réfugiés angolais; au total, près de 170 demandes de recherches ont été résolues et plus de 1 700 messages familiaux échangés l'an dernier entre ces réfugiés et leurs familles dans leurs pays respectifs.

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** — Suite aux missions de la déléguée de l'Agence de Recherches du CICR basée à Kinshasa dans les camps de l'est du Zaïre, le CICR a proposé à la Croix-Rouge centrafricaine de désigner un employé qui soit chargé des tâches dans ce domaine, afin de compléter le dispositif mis en place côté zaïrois.

#### **LAGOS: (Cameroun, Ghana, Nigéria, Sierra Leone)**

**CAMEROUN** — Une délégation régionale a été ouverte en fin d'année à Yaoundé, capitale du Cameroun. Outre ce pays, la nouvelle délégation régionale couvrira, dès 1992, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé e Príncipe et le Tchad.

Par ailleurs, le délégué régional a approché à plusieurs reprises les autorités camerounaises pour obtenir l'accès aux personnes arrêtées suite aux troubles qui se sont produits dans le pays. Un memorandum, portant sur les critères d'action du CICR dans ce domaine a été remis au ministère de l'Administration territoriale en juillet. Cependant, à la fin de l'année, les négociations se poursuivaient toujours à ce sujet.

Le CICR a apporté une aide à la Croix-Rouge camerounaise, afin de développer ses services dans le domaine de l'aide d'urgence: un plan d'action a été établi, tant à Yaoundé que dans les branches du Cameroun occidental, et des stocks de matériel de premiers secours constitués. En outre, une infirmière a été dépêchée depuis la délégation du CICR en Ouganda pour former des secouristes.

La préparation aux tâches d'urgence, entamée au sein de la Société nationale s'est révélée précieuse lors des tensions qui ont secoué le pays à plusieurs reprises.

**GHANA** — Un atelier régional sur les activités dans le domaine de l'Agence de Recherches a été organisé à Accra à l'intention des Sociétés nationales de Gambie, du Ghana et de Sierra Leone, en relation avec les tâches développées en faveur des réfugiés libériens (*Voir aussi sous chapitre «Libéria»*).

**GAMBIE** — Le délégué régional du CICR basé à Lagos a visité, comme les années précédentes, les 38 personnes détenues à la prison de Banjul depuis les événements de 1981. Alors que les délégués du CICR se trouvaient sur place, 35 des 38 détenus ont été libérés. Ces hommes ont reçu une assistance à la réinsertion, alors que des secours d'appoint ont été remis aux trois détenus restant en prison.

Au total, cette assistance a approché 4 000 francs suisses.

**NIGÉRIA** — Suite aux troubles qui se sont déroulés en octobre dans la région de Kano, le CICR a alloué un soutien financier à la Croix-Rouge nigériane pour que des secours puissent être achetés et remis aux victimes des événements. Une assistance a également été distribuée aux Nigérians de retour du Libéria.

**LOMÉ: (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo)**

**TOGO** — La délégation régionale est intervenue à plusieurs reprises au cours des divers affrontements et tensions qui ont marqué l'année 1991.

Le CICR a soutenu activement la Société nationale en moyens financiers, logistiques et matériels, ainsi que, lors des émeutes qui ont eu lieu à la mi-mars, en avril et durant le dernier trimestre, touchant d'abord la capitale, puis l'ensemble du pays, les activités déployées par les secouristes. Leur action a en effet porté essentiellement sur l'évacuation et les premiers soins aux blessés, de même que sur la distribution de secours d'appoint aux victimes des événements. La préparation à l'urgence qui avait été mise sur pied au tout début de l'année a ainsi porté ses fruits, permettant aux secouristes d'agir avec efficacité le moment venu, l'emblème de la croix rouge étant par ailleurs respecté. Les équipes de la Société nationale ont évacué plusieurs centaines de blessés et de morts. Des programmes d'information sur le rôle et la mission de la Croix-Rouge ont été diffusés dans la presse écrite et à la radio, pour renforcer la sécurité des secouristes.

A fin avril, les incidents se sont étendus au nord du Togo, provoquant des déplacements de populations. Le CICR et la Société nationale sont intervenus en apportant une assistance matérielle d'appoint. Durant les trois derniers mois de l'année, des flambées de violence ont à nouveau éclaté à Lomé et dans diverses régions du pays, les affrontements les plus violents étant survenus dans le nord.

La déléguée régionale du CICR est notamment intervenue, dès le 27 novembre, lors de l'attaque de la *Primature* (siège du bureau du Premier ministre) à Lomé. Elle a entamé des négociations pour que le CICR puisse assurer, en sa qualité d'intermédiaire neutre, la sauvegarde des blessés et des civils pris au piège des combats. Le 3 décembre, après avoir assuré la subsistance à ces personnes, le CICR put évacuer, avec l'aide de la Croix-Rouge togolaise, plus de cinquante blessés et civils.

Par ailleurs, la délégation régionale du CICR a soutenu l'action d'assistance de la Croix-Rouge togolaise, suite aux troubles inter-ethniques qui sont survenus entre tribus nomades Peulh, dans le nord du pays. Des secours matériels et médicaux pour un montant global d'environ 40 000 francs suisses ont été fournis par le CICR dans ce contexte.

**Activités en faveur des personnes détenues**

La déléguée régionale du CICR a été reçue en audience le 27 mars par le président du Togo, le général Gnassingbè Eyadema, et le ministre de l'Intérieur, le général M. Amegi, chef d'Etat-major adjoint des forces armées. Le CICR a reçu l'autorisation de visiter les personnes arrêtées en raison des événements. Trois visites ont ainsi été effectuées dans trois lieux de détention, où se trouvaient 17 détenus.

Par ailleurs, dans le cadre des libérations de détenus de sécurité, intervenues en avril, huit d'entre eux ont été remis au CICR pour rapatriement au Bénin et au Ghana, leurs pays d'origine. Ces personnes ont reçu une assistance d'appoint (vêtements, soins médicaux) avant leur rapatriement. Enfin, la délégation régionale est intervenue à plusieurs reprises auprès des autorités togolaises en faveur de personnes nécessitant une protection, en relation, soit avec la situation de troubles internes, soit avec le conflit au Libéria.

**BURKINA FASO** — Le Burkina Faso est entré dans une zone de turbulence à la fin de l'année, avec des affrontements en octobre et décembre. La délégation régionale du CICR a fourni un appui en matériel de pre-

miers secours à la Croix-Rouge burkina be, dont les secouristes ont évacué une cinquantaine de blessés.

**NAIROBI: (Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie)**

**DJIBOUTI** — Le CICR n'avait pas de présence permanente à Djibouti en 1991, ce pays étant couvert par la délégation régionale du Kenya. En raison de la situation d'urgence prévalant en Somalie voisine, le CICR y a envoyé des délégués à plusieurs reprises. Dès le mois de février, alors que les combats faisaient rage à Mogadishu, capitale de la Somalie, le CICR a organisé, depuis Djibouti, le transport de secours par voie maritime à destination du port nord-somalien de Berbera (*Voir également sous chapitre «Somalie»*).

A Djibouti même, des troubles sont survenus en janvier, puis en novembre, entre les forces armées gouvernementales et le FRUD<sup>24</sup>. Les affrontements ont eu lieu principalement dans le nord du pays et ont entraîné de nombreuses arrestations. Le CICR a offert ses services, en tant qu'intermédiaire neutre, pour une action de protection et d'assistance en faveur des victimes (visite des personnes détenues, assistance à la population civile). Son offre a été acceptée par les autorités.

Le délégué régional du CICR à Nairobi s'est donc rendu à Djibouti dès l'annonce du cessez-le-feu, au début du mois de décembre. Il y a rencontré des interlocuteurs à haut niveau. Les visites de personnes arrêtées en relation avec les événements ont débuté le 7 décembre et ont permis de voir 236 détenus (y compris des détenus arrêtés en janvier 1991, lors des premiers troubles) dans cinq lieux de détention. En revanche, le CICR n'a finalement pas eu accès aux détenus en mains du FRUD. Ce mouvement avait par ailleurs demandé l'aide du CICR — et d'autres organisations internationales — pour une assistance à la population civile de deux villes du

<sup>24</sup> Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

nord, Tadjoura et Obock, encerclées par les forces gouvernementales. Le CICR a sollicité l'autorisation de pouvoir se rendre dans cette région, afin d'y faire une évaluation. L'accord de principe des autorités a été reçu à fin décembre.

Au vu de ces événements et des facilités logistiques utilisées dans le cadre de ses activités dans la Corne de l'Afrique, le CICR a entrepris des démarches auprès des autorités djiboutiennes, pour être présent de manière permanente à Djibouti.

**KENYA** — La délégation régionale du CICR à Nairobi a été restructurée l'an dernier, en raison du développement des tâches de soutien opérationnel, nécessité par l'action du CICR en Somalie et au Sud-Soudan. Ces opérations ont en effet requis la présence de plus de 30 expatriés (coordinateurs de secours et de moyens de transport aériens et maritimes, personnel logistique, spécialistes de l'Agence centrale de Recherches, etc.).

Le chef de la délégation s'est occupé des activités déployées dans le pays même (coopération avec la Société nationale, diffusion du droit, notamment). Quant au délégué régional, il a traité les questions concernant les îles de l'Océan indien, Djibouti et la Tanzanie, et s'est rendu dans plusieurs pays, pour des contacts avec les autorités et les Sociétés nationales respectives.

Par ailleurs, le CICR a enregistré et visité, en février, 354 ex-prisonniers de guerre libyens, qui avaient été transférés à Tikha depuis le Zaïre par les autorités américaines, après avoir été libérés au Tchad en décembre 1990 (*Voir aussi sous «Zaïre»*).

**MADAGASCAR** — Le CICR a apporté un soutien à la Société nationale pour son action d'évacuation des blessés lors des échauffourées de juillet-août dans la capitale malgache. A cet effet, une coordinatrice médicale a été envoyée depuis la délégation du CICR à Maputo (Mozambique), et une quinzaine d'assortiments de pansements ont été acheminés pour les équipes de secouristes. Du 10 au 15 septembre, le délégué régional a

séjourné à Antananarivo, où, avec la Croix-Rouge malgache, il a organisé une séance d'information sur les principes d'action de la

Croix-Rouge, à l'intention des dirigeants du gouvernement et des partis politiques d'opposition.

## LA DIFFUSION EN AFRIQUE

Tout au long de l'année, les dix délégations et les sept délégations régionales couvrant le continent africain ont réalisé un effort particulier dans le domaine de la diffusion/coopération avec les Sociétés nationales.

Pour le CICR, les cinq publics prioritaires étaient les suivants: forces armées et forces de l'ordre, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, milieux politiques et organisations humanitaires, milieux académiques, médias.

La plupart des Sociétés nationales possèdent actuellement un département de relations publiques, de l'information et de la diffusion bénéficiant de l'appui du CICR.

En plus de la diffusion traditionnelle sous forme de séminaires, ateliers, conférences et présentations, les délégations ont multiplié les contacts avec les médias (radio, télévision, ainsi que tous les nouveaux journaux) et organisé des séminaires nationaux et régionaux destinés aux journalistes, particulièrement au Mozambique, Zimbabwe, Zaïre, Congo, Libéria et dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. La sensibilisation de la presse a représenté un élément important de la préparation à l'action en situation d'urgence.

Afin de rattacher la connaissance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le respect des règles essentielles du droit international humanitaire, à des actions concrètes, le CICR a soutenu les secouristes des Sociétés nationales dans leur travail. Il l'a fait en fournissant du matériel médical de base et un apport financier lors de troubles, notamment à Madagascar, au Zaïre, au Mali et au Togo. Ces activités «à chaud» ont en général

impressionné favorablement les autorités et le grand public et elles ont sans doute contribué à renforcer l'image des Sociétés nationales concernées.

En Afrique du Sud est née une nouvelle bande dessinée, reflétant la réalité sud-africaine et produite en collaboration avec la Société nationale. Tirée à 100 000 exemplaires, elle est destinée en priorité aux membres actifs de la Croix-Rouge dans les régions en proie à des troubles.

Enfin, deux réunions de portée continentale ont eu lieu l'an dernier:

- La conférence sur le droit international humanitaire à l'intention des forces armées des Etats membres de l'OUA,<sup>25</sup> organisée conjointement par le CICR et l'OUA, à Nairobi, du 2 au 6 décembre. Elle a réuni 79 officiers provenant de 41 pays, ainsi que 8 observateurs. C'est la première fois que le CICR a compté autant d'officiers de haut rang et une participation aussi nombreuse de pays africains à un événement de ce genre.
- Le séminaire africain pour les responsables des administrations pénitentiaires, organisé à l'Ile Maurice, du 4 au 8 novembre, par l'Institut Henry-Dunant avec le soutien du CICR. Quelque 30 participants et experts de 20 pays anglophones et francophones y ont pris part. Il s'est terminé par une déclaration unanime et pressante aux Etats, leur rappelant la nécessité de traiter ceux qu'ils privent de liberté avec humanité et respect.

<sup>25</sup> Organisation de l'Unité africaine.

**SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1991**  
*AFRIQUE*

Pays	Médical (Fr.s.)	Secours		Total (Fr.s.)
		(Fr.s.)	(Tonnes)	
Afrique du Sud .....		1 260 004	557,4	1 260 004
Angola .....	160 210	10 412 838	6 331,1	10 573 048
Angola (Sud-Est) .....	50 635	1 316 313	1 346,1	1 366 948
Bénin .....		31 639	8,6	31 639
Burundi .....	8 953	22 243	4,0	31 196
Cameroun .....	4 822			4 822
Côte-d'Ivoire .....	5 252			5 252
Djibouti .....	2 446			2 446
Ethiopie .....	1 947 731	28 480 308	23 604,3	30 428 039
Ethiopie (Erythrée, via Soudan) .....	80 460			80 460
Gambie .....	7 490	9 113	4,0	16 603
Guinée (Conakry) .....	6 535			6 535
Libéria .....	735 747	2 321 465	2 353,2	3 057 212
Madagascar .....	7 430			7 430
Mali .....	32 135	37 074	68,9	69 209
Mozambique .....	711 648	2 485 594	1 258,3	3 197 242
Namibie .....		13 504	8,4	13 504
Ouganda .....	25 451	1 108 906	901,2	1 134 357
Rwanda .....	26 919	3 439 433	5 634,9	3 466 352
Sénégal .....		116 155	224,9	116 155
Sierra Leone .....	4 186			4 186
Somalie .....	2 107 958	15 574 515	22 419,7	17 682 473
Soudan .....	325 460	2 643 585	1 504,5	2 969 045
Soudan (conflit au Sud-Soudan, via Kenya)	781 792	2 621 310	4 648,8	3 403 102
Tchad .....	81 439	1 186	0,4	82 625
Togo .....	20 254	22 075	5,5	42 329
Zaïre .....	55 564	98 463	90,7	154 027
Zambie .....		178 026	37,0	178 026
Zimbabwe .....	19 833	23 703	12,0	43 536
<b>TOTAL .....</b>	<b>7 210 350</b>	<b>72 217 452</b>	<b>71 023,9</b>	<b>79 427 802</b>